

# Budget primitif 2017

Troyes

## Rapport de présentation





# **BUDGET PRIMITIF**

# **2017**

Rapport de présentation



# Sommaire

	Page
<b>Exposé introductif</b>	<b>1</b>
<b>Présentation générale des équilibres financiers</b>	<b>3</b>
A1 - Produits fiscaux	<b>8</b>
A2 - Charge de la dette	<b>9</b>
A3 - Détermination du résultat prévisionnel	<b>10</b>
A4 - Détermination du besoin de financement	<b>14</b>
<b>Présentation fonctionnelle</b>	<b>17</b>
B1 – Promotion du Territoire – Culture – Animation et Conservation du Patrimoine historique, Mémoire et Commémorations	<b>19</b>
B2 - Affaires sociales – Solidarité entre les générations	<b>25</b>
B3 – Cadre de vie – Développement durable	<b>29</b>
B4 – Labels – Relations internationales	<b>35</b>
B5 – Voirie – Centre Technique Municipal – Sécurité et accessibilité dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) – Hygiène et santé publique	<b>37</b>
B6 – Enseignement – Conseil Municipal Enfants	<b>43</b>
B7 – Conseils de quartier – Proximité – Relations avec les habitants	<b>47</b>
B8 - Sports – Planification et maintenance du patrimoine bâti - NTIC	<b>51</b>
B9 – Requalification des espaces publics – Déplacements urbains	<b>55</b>
B10 – Urbanisme – Secteur sauvegardé – Rénovation urbaine	<b>59</b>
B11 - Jeunesse	<b>65</b>
B12 – Emploi – Commerce - Stationnement	<b>69</b>
B13 – Finances – Audit et commande publique – Sécurité Urbaine	<b>75</b>
B14 – Budgets Annexes	<b>81</b>
<b>Equilibre général</b>	<b>85</b>
C1 - Récapitulation par commission	<b>87</b>
C2 - Autres mouvements comptables	<b>88</b>
C3 - Equilibre général	<b>89</b>



# ***EXPOSE INTRODUCTIF***

Le conseil municipal, réuni en séance du 5 décembre 2016, a pris acte du rapport sur les orientations budgétaires intervenu dans le cadre de la préparation du budget 2017.

L'assemblée délibérante est à présent appelée à se prononcer sur le vote du budget primitif 2017. Ce présent rapport, destiné à accompagner et à détailler les documents techniques réglementaires, contribue à apporter toutes les explications utiles à l'assemblée délibérante sur les politiques municipales qui seront mises en œuvre au titre de l'exercice 2017, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Conformes à ceux contenus dans le Rapport sur les Orientations Budgétaires pour 2017 (ROB) les éléments de cette note sont présentés en trois parties.

La première partie consacrée à la **présentation générale des équilibres financiers** du Budget Primitif 2017 permet d'aborder les éléments relatifs à la fiscalité locale (Tableau A1) ainsi que ceux liés à la dette communale (Tableau A2). Sont également déterminés le résultat prévisionnel de l'exercice (Tableau A3) ainsi que le besoin de financement des investissements de l'exercice 2017 (Tableau A4).

La deuxième partie présente pour chacun des secteurs fonctionnels les **propositions d'inscriptions budgétaires** faites par les différentes commissions municipales. Dans ce cadre, sont présentés à la fois le **contexte** dans lequel les propositions budgétaires sont faites, ainsi que les **objectifs** recherchés à travers elles.

La dernière partie liste l'ensemble des **mouvements réels et comptables** (opérations d'ordre entre sections) (Tableaux C1 et C2). La formation de l'**équilibre général du Budget** (Tableau C3), budgets annexes compris, vient conclure cette dernière partie.

Une fois cette présentation d'ensemble faite, **les crédits sont votés par nature**, conformément à la réglementation en vigueur et à la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2015.



**PRÉSENTATION GÉNÉRALE  
DES ÉQUILIBRES FINANCIERS**



La loi de finances pour 2017 s'inscrit dans la continuité de la baisse des concours financiers de l'Etat caractérisée particulièrement par :

- **Une accentuation de l'effort demandé aux Départements et aux Régions** avec le maintien de la contribution au redressement des finances publiques, et l'intégration de nouvelles dotations parmi les variables d'ajustement dont les dotations de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP), et les fonds départementaux de péréquation de taxe professionnelle (FDPTP).
- **Un allègement de la contribution au redressement des finances publiques pour le bloc communal, mais une accentuation des baisses de compensations des exonérations fiscales servant de variables d'ajustement**, à l'exception de la compensation d'exonération de taxe d'habitation,

Comme précisé dans le Rapport sur les Orientations Budgétaires pour 2017, la contribution **du seul bloc communal** à la réduction des finances publiques est allégée de moitié pour s'établir à 1,036 M€ en 2017, contre 2,071 M€ en 2015 et 2016. Au sein du bloc communal, la répartition de l'effort est inchangée soit 70% pour les communes (-725 M€) et 30% pour les EPCI (-311 M€). Cette réduction supplémentaire résulte, comme les années précédentes, de l'application d'un taux aux recettes de fonctionnement de l'exercice N-2 (hors produits exceptionnels, des atténuations de produits et des recettes liées à la mutualisation).

Ainsi, le taux applicable en 2017 pour les communes, sur ces recettes de fonctionnement, est de 0,94%, contre 1,87% en 2016, 1,84% en 2015 et 0,74% en 2014. Néanmoins, cette **quatrième baisse portée à la dotation forfaitaire** (Une des trois composantes de la Dotation Globale de fonctionnement, principal concours financiers de l'Etat) devrait se traduire, pour la Ville de Troyes, à une perte de ressources supplémentaire en 2017 estimée à 759 K€ par rapport au montant perçu en 2016. Ainsi, la dotation forfaitaire aura été ramenée entre 2013 et 2017 de **16,135 à 11,705 millions d'euros**, soit -4,430 millions d'euros, et le montant cumulé des pertes constatées sur la même période à 10,842 millions d'euros.

- **L'annulation de la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal, mais des modifications significatives sur la DGF communale** tels que :
  - l'écêtement de la dotation forfaitaire appliqué aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen (initialement plafonné à 3% de la dotation forfaitaire perçue l'année précédente, il sera désormais plafonné à 1% des recettes de fonctionnement corrigées de l'exercice N-2) et destiné à financer les besoins internes de la DGF tels que les hausses de population, de la péréquation, l'évolution de la carte intercommunale, la création de communes nouvelles...
  - l'abondement de 180 millions d'euros de chacune des dotations de péréquation à savoir la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale, tandis que la dotation nationale de péréquation est maintenue à son niveau de 2016,

- enfin une réforme de la DSU avec une réduction du nombre des bénéficiaires, une modification de la pondération de deux des quatre critères d'éligibilité (part plus importante dorénavant accordée au critère du revenu soit 25% au lieu 10%, au détriment du potentiel financier soit 30% au lieu de 45%. Pour rappel, part des logements sociaux : 15%, et part des Aides Personnalisées pour le Logement : 30%) et de répartition, ainsi que la **suppression de la notion de DSU « cible »** au détriment des communes concernées (250 avant la réforme) la hausse annuelle étant désormais répartie entre toutes les communes bénéficiaires de la DSU (soit 668) en fonction de leur positionnement à l'indice synthétique pondéré par un coefficient multiplicateur allant de 0,5 (moins bien placées) à 4 .

**Il est précisé l'absence d'incidence sur la dotation au titre des rythmes scolaires.**

Aussi les 250 communes les mieux classées au titre de l'indice synthétique de ressources et de charges parmi les communes de plus de 10 000 habitants continueront à bénéficier de l'octroi du bonus versé au titre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

- **Le maintien de l'enveloppe du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) à 1 milliard d'euros**, Troyes Champagne Métropole étant chargé de la répartition à l'échelle locale de l'enveloppe lui revenant en tant qu'intercommunalité bénéficiaire du fonds.

Compte tenu des nouveaux périmètres de l'Intercommunalité, la hausse annuelle qui aurait dû intervenir en 2017, soit l'équivalent de 2% des ressources fiscales du bloc communal, et qui aurait eu pour effet d'augmenter le taux de participation de certaines collectivités, ne sera pas appliquée.

- **Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives** qui s'applique chaque année aux bases d'imposition de taxe d'habitations et de taxes foncières, fixé pour 2017 à **1,004**.

Dans ce contexte, et malgré un impact sensible sur le budget 2017, les objectifs de gestion rigoureuse des finances de la collectivité fixés lors du Plan d'Action Municipale en 2015 seront respectés.

Ces différents objectifs rappelés lors du débat sur les orientations budgétaires sont les suivants :

- La **maîtrise de la fiscalité** (sans augmentation des taux communaux) pesant sur les ménages, afin de préserver dans un contexte économique difficile le pouvoir d'achat des troyens, et ce malgré les incertitudes pesant sur les budgets locaux au-delà de 2017.
- Un **programme d'investissement soutenu** destiné à maintenir un programme d'entretien courant, à finaliser les opérations lancées mais aussi à lancer les nouveaux programmes tout ceci en permettant à la Ville de conserver sa dynamique d'acteur économique majeur sur le territoire.

- Une **capacité d'autofinancement nette de 2 millions d'euros** contre 1,8 million en 2016, dans le souci notamment de maintenir un niveau de financement des investissements soutenable et permettant de compenser pour partie le désengagement financier des partenaires de la Ville.
- Une **maitrise du recours à emprunts** sur l'exercice, calibré au plus juste des besoins de financement des investissements, permettant à la Ville de disposer de ratios d'endettement inférieurs depuis plusieurs années à la moyenne des villes de sa strate, évitant de faire peser sur les générations futures les choix faits sur ce mandat et les précédents.

Les tableaux **A1** à **A4** suivants, proposent une vision détaillée de l'incidence de ces éléments sur le Budget primitif 2017.

**A1 - PRODUITS FISCAUX**

	PREVU BP 2016			PROJET 2017		
	BASES D'IMPOSITION	TAUX	PRODUIT	BASES ESTIMEES	TAUX	PRODUIT
<b>1 - PRODUIT DES IMPOTS LOCAUX</b>			<b>29 079 750</b>			<b>29 209 790</b>
Taxe d'habitation	72 138 900	18,15%	13 093 210	72 574 950	18,15%	13 172 350
Taxe foncière bâtie	65 487 150	24,36%	15 952 670	65 717 950	24,36%	16 008 890
Taxe foncière non bâtie	194 100	17,45%	33 870	163 590	17,45%	28 550
<b>2 - COMPENSATIONS DE L'ETAT</b>			<b>2 076 500</b>			<b>1 917 150</b>
Taxe d'habitation			1 735 000			1 649 260
Taxe foncière bâtie			153 400			153 400
Taxe professionnelle			188 100			114 490
<b>3 - TOTAL GENERAL</b>			<b>31 156 250</b>			<b>31 126 940</b>
						<b>-0,1%</b>

  

POUR INFORMATION	ATTENDU 2016 (ref : état 1288 M)		PROJET 2017	
		PRODUIT		PRODUIT
1 - PRODUIT DES IMPOTS LOCAUX (hors rôles complémentaires et supplémentaires)		29 093 420		29 209 790 0,40%
2 - COMPENSATIONS DE L'ETAT		1 839 439		1 917 150 4,22%
3 - TOTAL GENERAL		30 932 859		31 126 940 0,63%

Les produits fiscaux comprennent, d'une part, les produits de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et, d'autre part, les allocations compensatrices versées par l'Etat aux collectivités, pour compenser en totalité ou en partie les pertes de recettes consécutives à certaines mesures d'exonérations prises par le législateur en matière de fiscalité locale. Ces produits sont estimés à 31 126 940 €, contre 31 156 250 € en 2016, soit -0,1%.

Stables depuis 1999, les taux des impôts locaux sont reconduits à l'identique en 2017, soit :

- 18,15% pour la taxe d'habitation
- 24,36% pour le foncier bâti
- 17,45% pour le foncier non bâti

Aussi, l'estimation du produit des impôts locaux 2017, par rapport au produit attendu en 2016, est limitée à la seule progression des bases d'imposition, dont la revalorisation annuelle a été fixée en Loi de Finances pour 2017 à 0,40% (contre 1% en 2016, 0,90% en 2015 et 2014). 2017 est la dernière année où ce coefficient est instauré par la Loi de Finances. A compter de 2018, il sera appliqué une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives des locaux, autres que professionnels (la réforme de 2010 entrant en vigueur en 2017 prévoit une mise à jour permanente des valeurs locatives en fonction de l'évolution du marché locatif), en fonction du dernier taux d'inflation constaté.

Les compensations fiscales sont estimées à 1 917 150 €, en hausse de 4,22% (par rapport au montant attendu 2016), notamment du fait de la montée en puissance de la compensation de taxe d'habitation en raison des exonérations accordées en 2016 qui ont conduit à une réduction significative des bases (effet suppression « demi-part des « veuves »).

## A2 - CHARGE DE LA DETTE - BUDGET PRINCIPAL

	RAPPEL 2016 (au 01/01/16)	PROJET 2017 (au 01/01/17)	EVOLUTION
<b>I - DETTE EN CAPITAL AU 1<sup>er</sup> JANVIER (a)</b>	<b>53 670 001</b>	<b>50 211 935</b>	<b>- 6,4%</b>
<b>DETTE EN CAPITAL AU 31 DECEMBRE (b)</b>	<b>50 211 935</b>	<b>52 161 895</b>	<b>3,9%</b>
écart théorique fin 2017 par rapport au CA 2015 (situation au 01/01/2016)		-1 508 105	- 2,8%
pour info : écart théorique fin 2017 par rapport au CA 2005 (début politique de désendettement)		-27 498 105	- 34,5%
<b>II - CHARGE BRUTE ANNUELLE</b>	<b>9 804 065</b>	<b>9 268 240</b>	<b>- 5,5%</b>
<i>1 - FRAIS FINANCIERS</i>	<i>1 346 000</i>	<i>1 268 200</i>	<i>- 5,8%</i>
- Intérêts des emprunts	1 345 000	1 267 200	
- Intérêts des autres dettes	1 000	1 000	
<i>2 - REMBOURSEMENT DE CAPITALS</i>	<i>8 458 065</i>	<i>8 000 040</i>	<i>- 5,4%</i>
- Etablissements de crédit	8 458 065	8 000 040	
- Autres emprunts	-	-	
<b>III - PRODUITS EN ATTENUATION</b>	<b>169 040</b>	<b>120 620</b>	<b>- 28,6%</b>
- Intérêts budgets annexes	19 510	12 930	
- Capitaux budgets annexes	149 530	107 690	
<b>IV - CHARGE NETTE (II - III)</b>	<b>9 635 025</b>	<b>9 147 620</b>	<b>- 5,1%</b>
(a) Dette au 01/01/2016 = au 31/12/2015 = CA 2015			
(b) Dette au 31/12/2016 = dette avec réalisation emprunts sur 2016			
<u>Pour mémoire : stock global de dette (budgets principal et annexes)</u>			
- Dette en capital au 1er janvier (a)	58 596 887	54 944 051	
- Dette en capital au 31 décembre (b)	54 944 051	56 690 643	
écart théorique fin 2017 par rapport au CA 2015 (situation au 01/01/2016)		-1 906 244	- 3,3%
pour info : écart théorique fin 2017 par rapport au CA 2005 (début politique de désendettement)		-22 969 357	- 28,8%

Avec un emprunt appelé sur 2016 de 4 000 000 €, l'encours de la dette du Budget Principal, déduction faite du remboursement en capital, passe de 53 670 001 € au 1<sup>er</sup> janvier 2016, à **50 211 935 €** au 31 décembre 2016.

Complétant la capacité d'autofinancement net prévisionnelle dégagée par la Ville sur l'exercice, le financement complémentaire par **emprunt pour 2017** est estimé à **9 950 000 €**, conformément aux objectifs du PAM 2015-2020. Ainsi, le **flux net d'endettement** sur 2016 et 2017 s'établit respectivement à - 3 458 060 € et + 1 949 960 €, soit -1 508 100 € sur les deux exercices.

L'encours total de dette de la Ville (comprenant les emprunts du BP, ceux affectés aux Budgets annexes et ceux directement souscrits par le Budget annexe du Stationnement payant) est ramené au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à **54 944 051 €**, contre 58 596 887 € au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et s'établirait à **56 690 643 €** fin 2017.

Pour information, **entre 2005**, date du début de la politique de désendettement à la Ville **et fin 2017**, l'encours diminuerait de 22 969 357 €, soit une baisse de **-29%**, correspondant à un flux net d'endettement annuel moyen de -1 914 113 € sur cette période de douze années.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la **charge nette de la dette**, tenant compte des remboursements d'annuité par les budgets annexes, s'établit à **9 147 620 €**, soit **-5,1%** dont 7 892 350 € (8 000 040 € - 107 690 €) au titre du remboursement en capital et 1 255 270 € (1 268 200 € - 12 930 €) de frais financiers.

**A3 - DETERMINATION DU RESULTAT PREVISIONNEL**

(d'après les tableaux III.A1 et III.A2 du document technique du budget)

	RAPPEL BUDGET 2016	PROJET BUDGET 2017	EVOLUTION 2017/2016
<b>I - RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>79 856 680</b>	<b>79 733 930</b>	<b>-0,2%</b>
1 - RESSOURCES FISCALES	42 357 330	42 318 050	-0,1%
- dont impôts locaux	29 079 750	29 209 790	0,4%
autres impôts et taxes	13 277 580	13 108 260	-1,3%
2 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	29 472 830	28 876 660	-2,0%
- dont dotation forfaitaire	12 483 150	11 705 070	-6,2%
autres dotations	11 528 330	11 556 410	0,2%
subventions et participations	5 461 350	5 615 180	2,8%
3 - PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	6 639 500	7 022 500	5,8%
4 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 387 020	1 516 720	9,4%
<b>II - CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>68 379 010</b>	<b>68 582 430</b>	<b>0,3%</b>
1 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 821 380	15 776 100	6,4%
- dont énergie	4 354 230	4 211 800	-3,3%
2 - FRAIS DE PERSONNEL	45 185 250	45 686 030	1,1%
- dont personnel permanent	42 336 800	42 910 000	1,4%
personnel vacataire	2 841 650	2 769 230	-2,5%
3 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 372 380	7 120 300	-15,0%
- dont subventions aux associations	2 254 400	2 256 650	0,1%
contributions aux EPA	4 207 500	3 234 500	-23,1%
subvention Budget Annexe ORI	399 500	399 500	
<b>A - EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>11 477 670</b>	<b>11 151 500</b>	<b>-2,8%</b>
<b>III - OPERATIONS EXCEPTIONNELLES</b>	<b>515 990</b>	<b>610 720</b>	<b>18,4%</b>
1 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	638 980	731 950	14,5%
dont : mouvements réels	80 380	117 350	45,99%
mouvements d'ordre	558 600	614 600	10,03%
2 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	-122 990	-121 230	-1,4%
dont : mouvements réels	-122 990	-121 230	-1,43%
<b>B - EPARGNE DE GESTION (A+ III)</b>	<b>11 993 660</b>	<b>11 762 220</b>	<b>-1,9%</b>
<b>IV - OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>-1 326 490</b>	<b>-1 255 270</b>	<b>-5,4%</b>
1 - PRODUITS FINANCIERS	19 510	12 930	-33,7%
2 - CHARGES FINANCIERES	-1 346 000	-1 268 200	-5,8%
<b>C - EPARGNE BRUTE (B+ IV)</b>	<b>10 667 170</b>	<b>10 506 950</b>	<b>-1,5%</b>
<b>V - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>-3 234 600</b>	<b>-3 701 040</b>	<b>14,4%</b>
<b>D - RESULTAT PREVISIONNEL (C+V)</b>	<b>7 432 570</b>	<b>6 805 910</b>	<b>-8,4%</b>

Le tableau A3 permet de déterminer le résultat prévisionnel de fonctionnement nécessaire à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Malgré le contexte de réduction des dotations de l'Etat dans le cadre de la contribution aux déficits publics, la baisse des **ressources de fonctionnement** se limite à 0.2 % pour 2017.

Dans le détail, les **produits des impôts locaux sont en hausse de 0,4 %**, ce qui correspond à la revalorisation des bases votée lors de la Loi de Finances 2017. Les **autres impôts et taxes affichent une baisse de 1,3 %**. Cette évolution provient d'une diminution de la taxe additionnelle aux droits de mutation, (1 100 000 € en 2017 contre 1 200 000 en 2016) dû au caractère aléatoire de ce produit. Par ailleurs, à la suite de la constitution de la Mission Locale en Groupement d'Intérêt Public, la subvention, versée auparavant par la Ville, a fait l'objet d'un transfert de charge à Troyes Champagne Métropole (encore Grand Troyes à l'époque), réduisant ainsi de 97 000 € l'attribution de compensation versée par l'agglomération.

L'effort demandé aux collectivités au regard de la réduction des déficits se retrouve sur le poste dotation forfaitaire, en chute de 6,2 % en 2017, ce qui correspond à une perte de produit de 778 000 € par rapport au BP 2016.

Atténuée par une légère augmentation des subventions et participations, notamment en rapport avec le passage du Tour de France à Troyes (310 000 € de dépenses et 205 000 € de recettes), au final la baisse du poste **dotations et participations** s'établit à -2 %, soit - 96 000 € par rapport au BP 2016.

Les **produits des services et du domaine présentent une hausse de 5,8%** en raison de plusieurs éléments :

- l'avancée en matière de **mutualisation** avec Troyes Champagne Métropole et les autres villes de l'agglomération provoquant une recette supplémentaire pour la Ville en contrepartie des personnels mutualisés (cadres, ressources humaines, systèmes d'informations, reprographie, service des Autorisations Droits du Sols ...),
- l'**exposition Renoir** au Musée d'Art Moderne apportant des recettes supplémentaires,
- les autres recettes supplémentaires en matière de services aux usagers, dont les crédits au BP 2017 sont ajustés en fonction des réalisations de l'exercice 2016.

Les **autres produits de gestion courante évoluent de 9,4 %** soit + 130 000 € faisant ainsi apparaître les efforts en matière de gestion active du patrimoine et de l'optimisation des loyers effectuée en 2016.

En matière de charges de fonctionnement, globalement ce poste évolue peu. Il convient cependant d'entrer dans le détail afin de préciser que l'augmentation de **6,4 %** des charges à caractère général est due à :

- des dépenses exceptionnelles sur 2017 pour l'exposition Renoir et le passage du Tour de France
- des révisions de marchés (nettoyages des locaux, maintenance, fourniture de repas dans les établissements recevant des enfants)
- la mise en place d'un marché de prestation de service pour la prévention spécialisée (auparavant fléché au sein du poste subventions)

**Les frais de personnel** sont maîtrisés sur 2017 à hauteur de 45 686 030 € soit **+1,1 %** par rapport au BP 2016, se justifiant par :

- la prise en compte du déroulement de carrière à travers les avancements de grade et d'échelon (GVT)
- les effets de la revalorisation du point indiciaire prévue au 1<sup>er</sup> février 2017 de + 0,6%
- la mutation de 14 agents du Centre Municipal d'Action Sociale dans les effectifs municipaux, lesquels n'ont pas été remplacés dans cet établissement pour notamment constituer un service technique commun intervenant pour la Ville et son établissement rattaché
- l'organisation des élections présidentielles et législatives, scrutins à 2 tours, prévues entre avril et juin 2017
- la mise en œuvre du protocole d'accord relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (dit PPCR) pour les catégories B et A médico-sociaux commencé en 2016. Cette réforme majeure s'appliquera à tous les agents au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le PPCR prévoit plusieurs mesures ayant un effet direct sur la masse salariale :
  - une revalorisation indiciaire annuelle (2016-2020) ;
  - une refonte totale des statuts particuliers (conditions de nomination, d'avancement de grade...)
  - une réforme complète des cadres d'emplois de la catégorie C.

L'impact de ces mesures réglementaires est à pondérer dans le temps avec la mise en place d'une cadence unique d'avancement d'échelon, abrogeant la notion de durée mini ou maxi d'avancement, et le mécanisme de transfert primes-points, visant à opérer un rééquilibrage progressif entre le traitement indiciaire et les primes et indemnités dans la rémunération globale des fonctionnaires.

Cette hausse des dépenses en matière de personnel en 2017 reste modérée notamment par les effets conjugués d'une gestion rigoureuse des effectifs (remplacement non systématique des agents absents, resserrement de l'encadrement, maîtrise des heures supplémentaires...), le partage des ressources humaines dans le cadre de la mutualisation des services actuelle et future avec le CMAS et Troyes Champagne Métropole.

**La baisse du poste autres charges de gestion courante de 15 % s'explique essentiellement par la diminution sensible de la contribution annuelle au profit du CMAS qui résulte exclusivement de la reprise, sur le budget de la Ville de Troyes, des 14 agents du CMAS et d'un besoin d'équilibre pour le budget des Résidences pour Personnes Agées inférieur à celui de 2016.**

**Ainsi avec des charges en évolution de 0,3% et des recettes en baisse de 0.2 % l'excédent brut courant affiche naturellement une baisse de 2,8 % par rapport à 2016.**

Après imputation des opérations exceptionnelles, et par définition aléatoires, **l'épargne de gestion** diminue de 1,9%

Les opérations financières, plus favorables que l'an passé de 71 000 € permettent à **l'épargne brute** de restreindre sa baisse à 1,5 %.

Enfin, en raison des investissements réalisés en 2016, les dotations aux amortissements enregistrent une hausse de 14,4 %, provoquant ainsi une baisse du résultat prévisionnel de fonctionnement. Malgré cette baisse, le **résultat prévisionnel atteint 6 805 910 € pour 2017.**

**A4 - DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT**  
(d'après les tableaux III.B1 du document technique du budget)

	RAPPEL BUDGET 2016	PROJET BUDGET 2017		RAPPEL BUDGET 2016	PROJET BUDGET 2017
<b>A - DEPENSES</b>	<b>29 337 740</b>	<b>32 582 950</b>	<b>B - RECETTES</b>	<b>21 905 170</b>	<b>25 777 040</b>
<b>I - CONSTITUTION D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>19 978 440</b>	<b>23 935 710</b>	<b>I - RESSOURCES PROPRES DEFINITIVES</b>	<b>8 928 440</b>	<b>11 985 710</b>
BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES	3 799 320	5 522 670	DOTATIONS	2 051 342	3 500 000
<i>dont : immobilisations incorporelles</i>	<i>488 500</i>	<i>441 600</i>	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 656 498	5 485 710
<i>immobilisations corporelles</i>	<i>3 310 820</i>	<i>5 081 070</i>	CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	2 220 600	3 000 000
TRAVAUX EN COURS	15 134 080	16 971 590	<b>II - IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>149 530</b>	<b>107 690</b>
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	959 400	1 355 810	RECOUVREMENTS DE CREANCES	149 530	107 690
AUTRES	85 640	85 640	<b>III - MOUVEMENTS DE DETTE</b>	<b>9 282 600</b>	<b>9 982 600</b>
<b>II - MOUVEMENTS DE DETTE</b>	<b>8 490 700</b>	<b>8 032 640</b>	AUGMENTATION DES EMPRUNTS	9 250 000	9 950 000
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	8 458 100	8 000 040	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	32 600	32 600
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	32 600	32 600	<b>IV - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>310 000</b>	
<b>III - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>310 000</b>		<b>IV - OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>3 234 600</b>	<b>3 701 040</b>
<b>IV - OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>558 600</b>	<b>614 600</b>	OPERATIONS PATRIMONIALES		
OPERATIONS PATRIMONIALES			CHARGES TRANSFEREES	460 800	505 304
CHARGES TRANSFEREES	558 600	614 600	AMORTISSEMENTS	2 773 800	3 195 736
<b>A - MONTANT DES DEPENSES</b>	<b>29 337 740</b>	<b>32 582 950</b>	<b>B - MONTANT DES RECETTES</b>	<b>21 905 170</b>	<b>25 777 040</b>
			<b>C - BESOIN DE FINANCEMENT (A - B)</b>	<b>7 432 570</b>	<b>6 805 910</b>

Le **tableau A4** reprend les éléments d'investissement et permet de calculer le besoin de financement, besoin couvert en totalité par le résultat prévisionnel.

Les **dépenses d'investissement** sont estimées pour 2017 à **32 582 950 €**, regroupant :

- la **constitution d'immobilisations** pour **23 935 710 €** nécessaires à la réalisation des investissements programmés en 2017, dont **5 522 670 €** destinés à des acquisitions de biens meubles et immeubles (Mobilier, matériel,...), **16 971 590 €** affectés aux travaux de construction et de réhabilitation, **1 355 810 €** réservés aux subventions d'équipement versées par la Ville, et **85 640 €** nécessaires en terme d'avance pour le budget annexe de l'Opération de Restauration Immobilière,
- les **opérations liées à la dette**, estimées à **8 032 040 €**, dont **8 000 040 €** pour les seuls remboursements de capital des emprunts, une nouvelle fois en baisse.

Les **recettes d'investissement** prévisionnelles sont affichées à **25 777 040 €** et regroupent :

- les **ressources propres** mobilisées par la Ville pour **11 985 710 €**, composées des dotations (3 500 000 €) et subventions d'équipement (5 485 710 €) perçues ainsi que le programme des cessions patrimoniales estimé cette année à 3 000 000 €

- des **opérations liées à la dette**, qui concernent les remboursements de dette des budgets annexes vers le Budget Principal pour **107 690 €** et les opérations financières propres à ce dernier, dont le programme annuel d'emprunts nouveaux estimés à **9 950 000 €**.

Après comptabilisation des opérations d'ordres, la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement, qui correspond au **besoin de financement**, s'établit à **6 805 910 €**.

Les tableaux ci-dessus présentent ainsi une vue générale du budget primitif 2017.

La partie suivante s'attache à détailler et commenter de façon simplifiée ce même budget secteur par secteur avec une présentation des deux budgets annexes en fin de partie.



**PRÉSENTATION  
FONCTIONNELLE**



## B1 - Promotion du territoire, Culture, Animation et conservation du patrimoine historique, Mémoire et commémorations

	PROJET BUDGET 2017		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 095 330</b>	<b>1 109 060</b>	<b>-7 986 270</b>
ETABLISSEMENTS ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES	141 800	544 750	402 950
<i>CONSERVATOIRE</i>	64 600	467 000	402 400
<i>ECOLE DES BEAUX ARTS</i>	33 900	52 500	18 600
<i>HARMONIE MUNICIPALE</i>	43 300	25 250	-18 050
POLE MUSEAL	450 300	164 830	-285 470
PROMOTION DE LA CITE	2 856 000	30 000	-2 826 000
ESPACE ARGENCE	92 210	360 000	267 790
VIE ASSOCIATIVE	36 590	9 480	-27 110
MONUMENTS HISTORIQUES	135 600		-135 600
COMMÉMORATIONS	5 750		-5 750
PERSONNEL PERMANENT	5 377 080		-5 377 080
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>2 812 980</b>	<b>1 306 230</b>	<b>-1 506 750</b>
ETABLISSEMENTS ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES	17 600	5 600	-12 000
<i>CONSERVATOIRE</i>	17 600	5 600	-12 000
POLE MUSEAL	1 894 200	1 193 050	-711 150
ESPACE ARGENCE	85 000		-85 000
THEATRES	290 000		-280 000
VIE ASSOCIATIVE	4 500		-4 500
MONUMENTS HISTORIQUES	509 680	105 580	-404 100
VALORISATION PATRIMOINE CULTUREL	12 000	2 000	-10 000

### *Contexte*

Dans une recherche de partenariat constante, la Ville de Troyes poursuit ses actions ayant pour objectifs principaux l'attractivité et le rayonnement du territoire troyen.

Les études relatives à l'opération « Mutation urbaine au cœur de Troyes, de la Cathédrale au Vouldy » se poursuivent. Parallèlement à ce dossier, le pôle muséal multiplie les animations afin de mieux faire connaître ses collections ou de faire découvrir des œuvres originales.

Riches de leur expérience et de leur savoir-faire, les établissements d'enseignement artistique poursuivent leur mission d'éducation et d'ouverture à la culture du jeune public.

La Collectivité poursuit son soutien aux associations, par le biais d'attribution de subventions mais également avec la Maison des activités associatives Schuman et la Maison des associations Pasteur.

## **Objectifs pour 2017**

### ***Section de fonctionnement***

#### **Etablissements d'enseignement artistique : Dépenses 141 800 €, Recettes 544 780 €**

Les établissements d'enseignement artistique entendent poursuivre leurs missions pédagogiques auprès de leurs publics (1 053 élèves au Conservatoire à rayonnement départemental et 482 élèves à l'Ecole municipale des Beaux-arts) et d'animation culturelle du territoire. De son côté, l'Orchestre de l'Harmonie de Troyes participe à la diffusion artistique et musicale en incitant les différents publics à fréquenter les concerts et spectacles musicaux. Le fonctionnement de ces trois institutions nécessite un budget total de 141 800 €. Leurs recettes, soit 544 750 €, sont essentiellement composées des droits d'inscription et de participation aux frais d'organisation de leurs activités et manifestations.

#### **Pôle muséal : Dépenses 450 300 €, Recettes 164 830 €**

Parallèlement à une programmation culturelle toujours aussi dense et protéiforme, le **pôle muséal** proposera, du 17 juin au 17 septembre 2017, une exposition exceptionnelle intitulée « Un autre Renoir », en liaison avec l'ouverture au public de la maison ayant appartenu à Pierre-Auguste Renoir à Essoyes, et avec l'année Renoir organisée par le Département de l'Aube. Cet événement propose de porter un regard renouvelé sur l'artiste autour d'une cinquantaine d'œuvres. Bénéficiant du soutien du musée d'Orsay, cette exposition sera agrémentée d'un catalogue et d'un programme d'actions pour tous les publics : visites guidées, conférences, projections, ateliers... Le budget alloué à cette exposition est estimé à 182 000 €.

#### **Promotion de la Cité : Dépenses 2 856 000 €, Recettes 30 000 €**

#### **Espace et Chapelle Argence : Dépenses 92 210 €, Recettes 360 000 €**

Les crédits affectés à l'animation de la cité permettent le fonctionnement des salles de diffusion de l'Espace et de la Chapelle Argence, mais également au soutien des actions associatives, et à la contribution à l'EPA « La Maison du Boulanger – Centre culturel ».

**Vie associative : Dépenses 36 590 €, Recettes 9 480 €**

Lien entre les services municipaux et le tissu associatif, la vie associative poursuit son action. Des crédits sont ouverts pour le remplacement d'équipements usagés et pour la mise à jour de la signalétique sur les trois sites.

**Monuments historiques : 135 600 €**

Les crédits mis en œuvre pour mener à bien la maintenance préventive et curative des monuments historiques se stabilisent (132 500 €), correspondant à la politique appuyée de la Ville pour éviter des désordres importants engendrant des dépenses plus coûteuses au fil des années. S'ajoutent à cela des dépenses de petits équipements pour un montant de 3 100 €.

**Commémorations : 5 750 €**

Dans le cadre du cycle mémoriel, un crédit est affecté pour soutenir les associations qui œuvrent aux côtés de la collectivité pour soutenir les actions liées à la Mémoire et à la transmission des valeurs intergénérationnelles.

**Au total le secteur Promotion du territoire, Culture, Animation et conservation du patrimoine historique, Mémoire et commémorations présente un résultat net en fonctionnement de - 7 986 270 €, personnel permanent compris.**

## ***Section d'investissement***

### **Etablissements d'enseignement artistique : Dépenses 17 600 €, Recettes 5 600 €**

Un crédit pour l'acquisition de matériels techniques et pédagogiques en faveur du Conservatoire de Troyes est inscrit pour un montant de 12 000 €, sans oublier les cautions liées aux prêts d'instruments (5 600€ en dépenses et en recettes).

### **Pôle muséal : Dépenses 1 894 200 €, Recettes 1 193 050 €**

L'opération spécifique « Mutation urbaine au cœur de Troyes » se poursuit avec la phase d'élaboration/validation des avant-projets définitifs sur le site des musées d'art et d'histoire Saint Loup afin de permettre le lancement des travaux prévu fin 2018, alors qu'au musée d'Art moderne, une demande d'autorisation des travaux doit être déposée cette année afin de permettre un début des travaux au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018. Enfin, le site du Vouldy doit accueillir des travaux préparatoires et de sécurisation contre les intrusions en 2017.

Par ailleurs, il convient de signaler également la programmation d'un chantier des collections permettant de déterminer l'étendue des collections à restaurer et à déménager dans le cadre de la restructuration des musées d'une part, et la restauration des fouilles archéologiques de Lavau d'autre part.

Le budget total alloué aux opérations spécifiques s'élève à 1 787 640 € en dépenses et 1 174 070 € en recettes attendues de nos partenaires institutionnels, à savoir l'Etat (DRAC - Direction Régionale aux Affaires Culturelles), la Région Grand Est, l'agglomération (Troyes Champagne Métropole), et le Département de l'Aube.

S'agissant des opérations de travaux ou d'acquisition de matériels annuels (52 600€ en dépenses et 1 660 € en recettes), on peut notamment citer la rénovation de la salle des bas du musée de Vauluisant pour un montant de 21 000 €.

Enfin, le programme consacré aux acquisitions et aux restaurations des œuvres d'art s'élève à 53 960 € pour une recette totale de 17 320 €.

### **Espace Argence : Dépenses 85 000 €**

Des travaux de rénovation sont entrepris dans le bâtiment de l'espace Argence liés à la vétusté de certains équipements : changement de l'éclairage dans la grande salle, seconde phase du remplacement de fenêtres (combles et façades), rénovation des caniveaux techniques.

### **Vie associative : Dépenses 4 500 €**

Des crédits sont affectés pour l'achat de petits matériels et mobiliers.

**Théâtres : Dépenses 290 000 €**

Des travaux de rénovation se poursuivront au Théâtre de Champagne, notamment pour la reprise de châssis, de la façade et de terrassons (200 000 €).

Le Théâtre de la Madeleine commencera sa première phase de rénovation avec une opération d'intervention sur le clos-couvert, notamment l'espace vitré (80 000 €).

D'autre part, 10 000 € sont inscrits dans le cadre de travaux annuels de sécurité sur les théâtres.

**Monuments historiques : Dépenses 509 680 €, Recettes 105 580 €**

Le programme de réparation et de restauration (292 680 € en dépenses et 72 500 € en recettes) se poursuit avec la continuité des chantiers initiés au stade de l'étude en 2016, avec notamment deux opérations de travaux de restauration partielle des couvertures sur Sainte-Madeleine (opération globale estimée à près de 366 500 € TTC sur 3 exercices budgétaires, de 2016 à 2018) et Saint-Nizier (opération globale estimée à près de 338 100 € TTC sur ces mêmes 3 exercices budgétaires). Le programme d'amélioration et de travaux de sécurité sur ces édifices classés est chiffré à 47 000 € en dépenses. De plus, le remplacement du système de sécurité incendie et la mise en place d'espaces d'attente sécurisée au sein de l'Hôtel de Mauroy (120 000 € en dépenses et 20 580 € en recettes), prévus en 2016 et ayant pris du retard dans sa définition, est réinscrit à ce budget.

Par ailleurs, la Ville poursuit ses interventions sur les vitraux (20 000 € en dépenses et 5 000 € en recettes) et lancera une étude de priorisation des interventions à mener sur le patrimoine verrier unique de nos édifices protégés (30 000 € en dépenses et 7 500 € en recettes).

**Valorisation du patrimoine culturel : Dépenses 12 000 €, Recettes 2 000 €**

Le programme de restauration des œuvres d'art dans les églises se poursuit en 2017 pour des objets mobiliers de l'église Saint Nicolas.



## B2 - Affaires Sociales, Solidarité entre les générations

	PROJET BUDGET 2017		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 486 370</b>	<b>4 317 000</b>	<b>-4 169 370</b>
PETITE ENFANCE	425 280	4 310 000	3 884 720
ACTION SOCIALE	1 257 200		-1 257 200
AINES	72 150	7 000	-65 150
PERSONNEL PERMANENT	6 731 740		-6 731 740
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>96 080</b>	<b>27 070</b>	<b>-69 010</b>
PETITE ENFANCE	96 080	27 070	-69 010

### Contexte

Au sein d'un paysage de l'action sociale en mutation, la Ville maintient son action en direction des troyens en situation de fragilité par une contribution au Centre Municipal d'Action Sociale (CMAS).

Au cours de l'année 2016, les moyens humains du CMAS ont été recentrés sur le domaine de l'action sociale. Les services techniques et les services supports sont désormais mobilisés dans le cadre de la convention de services partagés avec la collectivité mère, la Ville de Troyes, réduisant de manière conséquente la masse salariale de cet établissement public.

Ainsi, et au-delà des missions obligatoires qui lui incombent, telles que l'instruction des demandes d'aide sociale ou la domiciliation des personnes sans domicile stable, le CMAS déploie sur le territoire communal un dispositif d'accompagnement par le biais d'une équipe pluri-disciplinaire, d'aides financières spécifiques et de résidences dédiées aux personnes âgées.

Parallèlement, la Ville poursuit son action particulière en direction des aînés par l'organisation, tout au long de l'année, d'évènements festifs.

Dans une démarche cohérente de solidarité, la Ville soutient également le maintien, l'accès et le retour à l'emploi et la formation au moyen des Maisons Petite Enfance au sein desquelles les familles réservent chaque année plus de 750 000 heures d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans. Ces structures participent également à l'épanouissement et à la socialisation des jeunes enfants.

## **Objectifs pour 2017**

### ***Section de fonctionnement***

**Petite enfance : Dépenses 425 280 €, Recettes 4 310 000 €**

La priorité est donnée à la qualité d'accueil, au développement et au bien-être des enfants. Les crédits prévus en faveur des Maisons Petite Enfance seront donc destinés aux dépenses indispensables du quotidien (repas, couches, etc...) et à l'achat de matériels de puériculture et pédagogique.

**Action sociale : Dépenses 1 257 200 €**

La Ville apportera une contribution au CMAS à hauteur de **970 000 €** pour la réalisation des missions d'aide sociale obligatoire et le déploiement d'actions facultatives d'accompagnement des troyens vulnérables. L'intervention du CMAS s'inscrira également dans une logique de proximité avec la tenue de permanences au sein des Maisons de Quartier.

Une participation complémentaire de **250 000 €** est prévue afin d'équilibrer le budget des résidences pour personnes âgées qui devront engager leur mue vers le standard des résidences autonomie défini par la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Par ailleurs, **37 200 €** seront affectés au soutien des initiatives associatives dans ce secteur.

**Aînés : Dépenses 72 150 €, Recettes 7 000 €**

Pour les aînés, l'action vise la prévention de l'isolement. Les évènements festifs à destination des aînés tout au long de l'année interviennent en complément de l'offre d'activités des espaces intergénérationnels. Repas de Printemps, Semaine Bleue et remise des colis de Noël... constituent autant d'occasions de rencontre, de partage et de solidarité, qui participent au développement et à l'entretien des relations sociales.

**Au total le secteur Affaires Sociales, Solidarité entre les générations présente un résultat net en fonctionnement de - 4 169 370 €, personnel permanent compris.**

## ***Section d'investissement***

**Petite Enfance : Dépenses 96 080 €, Recettes 27 070 €**

Opérations d'investissement prévues en 2017 pour les Maisons Petite Enfance :

- Achat de matériel pédagogique et de mobilier pour le fonctionnement courant des établissements (*Structure de motricité, tapis de sol, panneaux ludiques, meubles de rangement, vestiaires pour le personnel...*)
- Renouvellement du mobilier ergonomique (*assise de surveillance, chauffeuses, fauteuils adultes.....*)
- Entretien et modernisation des bâtiments (*Rénovation de locaux, agencement des salles de changes, pose de brises vue ...*)

La majorité de ces investissements sera proposée au financement de la C.A.F. de l'Aube, partenaire privilégié en faveur de la politique de l'enfance et de la jeunesse, venant diminuer la charge nette supportée par la Ville.



### B3 - Cadre de vie, Développement durable

	PROJET BUDGET 2017		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 589 950</b>	<b>342 390</b>	<b>-7 247 560</b>
ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE	69 710	27 800	-41 910
ESPACES PAYSAGERS	295 380		-295 380
PROPRETE	292 700		-292 700
ENERGIE	3 209 000	43 000	-3 166 000
EAU POTABLE	22 000	268 590	246 590
PROTECTION ET GESTION ANIMALE	120 000	3 000	-117 000
PERSONNEL PERMANENT	3 581 160		-3 581 160
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>1 079 250</b>	<b>230 670</b>	<b>-848 580</b>
ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE	470 250	197 310	-272 940
<i>PARC DES MOULINS</i>	285 000	150 000	-135 000
<i>ECO QUARTIER DES TAUXELLES</i>	185 250	47 310	-137 940
ESPACES PAYSAGERS	283 000		-283 000
PROPRETE	112 500		-112 500
ENERGIE	163 500		-163 500
EAU POTABLE	50 000	33 360	-16 640

#### Contexte

Deux nouveaux équipements publics seront inaugurés au Parc des Moulins en 2017. Une aire de jeux d'eau inédite dans l'agglomération sera ouverte cet été et les premières animations pédagogiques seront organisées dans la Maison des Maraîchers durant l'automne.

La Ville poursuivra l'aménagement de la coulée verte des Tauxelles en lisière du futur éco-quartier.

Les Conseils Municipaux et Communautaires ont voté en 2016 la réalisation d'un agenda 21 de deuxième génération intercommunal. Le service travaillera donc sur la construction de cette démarche en 2017.

## **Objectifs pour 2017**

### ***Section de fonctionnement***

#### **Environnement - Développement durable : Dépenses 69 710 €, Recettes 27 800 €**

2017 marquera l'élaboration d'un diagnostic de l'agenda 21 de deuxième génération et le lancement de la concertation. Il s'agira de s'appuyer sur le bilan du 1<sup>er</sup> agenda 21 et sur les travaux menés par les étudiants du territoire durant l'automne 2016. Le plan de paysage s'engagera dans sa 3<sup>e</sup> phase dont l'objectif est l'application de premières actions jugées prioritaires. La sensibilisation des troyens se poursuivra en lien fort avec le tissu associatif par une série d'événementiels : semaine du développement durable, fête de la nature, fête du Parc des Moulins, semaine de la mobilité.

Des crédits de fonctionnement seront alloués à l'entretien des sanitaires publics du parc et à l'impression de dépliants de communication (parcours d'orientation, sentier des arbres...).

Une partie du budget pour 2017 sera fléchée sur la finalisation des différentes études liées à la **protection de la ressource en eau** (Bassin d'Alimentation de Captage (BAC) de Jully sur Sarce, mise en œuvre du programme d'actions sur le BAC Servigny – suivi qualité des eaux et études hydrologiques), cofinancées (sauf servitude A5) par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Des dépenses de gestion sont inscrites en application des plans de gestion des forêts communales situés sur les domaines de Servigny (commune d'Essoyes) et de Courgerennes (Commune de Buchères). La section recettes intègre les ventes de bois ainsi que la location du droit de chasse sur Servigny.

#### **Espaces paysagers : Dépenses 295 380 €**

Ce budget sera consacré principalement à l'entretien des parcs et jardins ainsi qu'à la valorisation du patrimoine arboré et des espaces verts, avec l'accent particulièrement mis sur l'élagage. Sont par ailleurs prévus des crédits pour l'achat de matériels, de petits outillages pour la logistique du service, le chantier d'insertion intervenant sur le Parc des Moulins et l'éco-quartier.

### **Propreté : Dépenses 292 700 €**

Ce service est entré dans sa phase active de réorganisation. De nouvelles procédures ainsi qu'une rationalisation des interventions sont en cours de mise en place. Le service Propreté est structuré autour des missions de nettoyage des espaces publics, en régie et par le biais de prestations externalisées. Dans le cadre des opérations en régie, une démarche d'optimisation d'utilisation du matériel est en cours. L'effort d'investissement permettra de réduire drastiquement la charge des opérations externalisées de nettoyage.

Les opérations « coup de propre » sont maintenues et développées.

Les interventions de la brigade environnementale, entre autre, auprès de collèges et lycées se poursuivent. Un agent de la brigade a été nommé garde champêtre et va progressivement prendre ses fonctions et ainsi renforcer l'action de la collectivité. L'ensemble des agents verra son équipement vestimentaire renouvelé.

Le désherbage de la Ville est effectué en respectant l'engagement « **0 phyto** ».

La Ville maintient le partenariat initié en 2014 avec les bailleurs sociaux Troyes Habitat et Mon Logis dans les quartiers des Chartreux, des Sénardes et du Point du Jour, portant sur l'entretien des espaces inter-bâties sans distinction et indépendamment de leur statut privé ou public, par un prestataire ayant recours à l'insertion par l'emploi.

### **Energie : Dépenses 3 209 000 €, Recettes 43 000 €**

Ce secteur regroupe les dépenses de fluides et de maintenance des différents bâtiments municipaux. Les crédits intègrent les économies obtenues, de l'ordre de 3%, à travers le groupement de commande piloté par le SDEA auquel adhère la Ville depuis 2014. Pour 2017, les tarifs de fourniture de gaz naturel et d'électricité sont fixes et les dépenses évolueront en fonction des usages et des conditions météorologiques. Les économies seront néanmoins minorées par l'augmentation des taxes sur les transports et la distribution de l'énergie. Les **recettes** fléchées correspondent au remboursement de frais et charges d'occupants de bâtiments publics municipaux ou à la revente d'électricité photovoltaïque (Espace Sénardes).

**Eau potable : Dépenses 22 000 €, Recettes 268 590 €**

Des crédits liés à l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage sur l'accompagnement et sur la mise en place du mode de gestion de l'eau en Régie sont fléchés en dépenses. On retrouve en recettes l'engagement contractuel du délégataire.

**Protection et à la gestion animale : Dépenses 120 000 €, Recettes 3 000 €**

Ce budget concerne en dépenses et en recettes (stabilité des tarifs) le marché de prestation de service sur la fourrière animale. Par ailleurs, l'augmentation des crédits s'explique par les engagements pris par la collectivité au travers de la mise en service de 4 nouveaux pigeonniers sur le territoire communal en plus des actions déjà menées et reconduites en 2017 en terme de régulation animale (gestion de la population féline, régulation des pigeons).

Pour mémoire, la **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.)**, instaurée en 2009 pour limiter l'affichage publicitaire, est fléchée sur les services généraux.

**Au total le secteur Cadre de vie, Développement durable présente un résultat net en fonctionnement de - 7 247 560 €, personnel permanent compris.**

## ***Section d'investissement***

### **Environnement - développement durable : Dépenses 470 250 €, Recettes 197 310 €**

- **Parc des Moulins : Dépenses 285 000 €, Recettes 150 000 €**

2017 verra la poursuite et la finalisation de l'aménagement d'une nouvelle aire de jeux au Parc des Moulins comprenant des jeux d'eau. Cette opération sera livrée à la fin du printemps pour une ouverture grand public tout l'été. Elle est cofinancée par l'Etat au travers de la Dotation à la Politique de la Ville 2016.

Les crédits inscrits pour l'aménagement du Parc seront également consacrés à la fin des travaux de la Maison des Maraichers réalisés par un chantier formation.

Une partie des crédits sera également investie dans l'aménagement de cheminements permettant l'accès aux jardins pédagogiques et dans la plantation de nouveaux arbres sur l'ensemble du parc.

- **Eco quartier des Tauxelles : Dépenses 185 250 €, Recettes 47 310 €**

Une nouvelle voie verte verra le jour durant le 2<sup>nd</sup> semestre 2017. Elle permettra de relier la rue Gaston Billotte à la rue Brocard et sera agrémentée d'une noue d'infiltration des eaux pluviales du futur éco quartier, de mobiliers, de terrains de jeux de boules ou encore d'espaces réservés à de futurs jardins potagers. Le cours d'eau dit « La Noue Robert » fera l'objet de travaux de renaturation, favorisant le développement de la biodiversité locale. Cette opération est financée par l'Etat dans le cadre d'un avenant à la convention « Territoire à Energie Positive pour la croissance verte » en cours de signature.

### **Espaces paysagers : Dépenses 283 000 €**

Les investissements prévus sur ce service concernent à la fois l'acquisition de divers matériels (aspirateurs à feuilles, désherbeur mécanique, souffleurs à dos, tondeuses), de paniers intérieurs de jardinières et jardinières métalliques et de plantations. Sont également programmés le réaménagement du square du Labourat, des plantations sur le square Baltet ainsi que la création-déplacement ou le remplacement de 2 aires de jeux (Quartier des Provinces et Célestin Philbois) visant à proposer des espaces ludiques modernisés dans les quartiers de la Ville.

**Propreté : Dépenses 112 500 €**

En plus de l'achat de différents petits matériels et de réparations envisagées, l'acquisition d'une balayeuse de gros volume est prévue pour 2017 avec une livraison envisagée plutôt sur 2018.

**Energie : Dépenses 163 500 €**

En 2017, la Collectivité poursuivra aux côtés de l'exploitant (Cofely) ses investissements sur les installations directement pilotées par le service, qu'ils portent sur le programme pluriannuel (modernisation des matériels de chauffage : chaudières murales, raccordement des chaufferies au réseau de fibres informatiques de la Ville, mises en conformité, suppression de cuves fioul, pose de compteurs divisionnaires, Raccordement de la crèche Québec sur le réseau de chaleur des Chartreux, rénovation d'installation de distribution d'eau chaude, de chauffage) ou sur les programmes spécifiques en reports de 2016 (fin de rénovation et mise en conformité du réseau de distribution d'eau chaude sanitaire de la piscine des Chartreux, inscrite en investissement sur le secteur « Sports et loisirs » ainsi que la fin des travaux de rénovation du chauffage du groupe scolaire Charpak, inscrite sur le secteur « Enseignement »).

**Eau potable : Dépenses 50 000 €, Recettes 33 360 €**

Dans le cadre des obligations relatives à la continuité écologique de la Seine, la Collectivité procédera à l'arasement de l'ouvrage hydraulique à clapets de Courgerennes (site de captage de la Ville de Troyes). L'échéance réglementaire pour réalisation des travaux est fixée à décembre 2017. Cette opération bénéficie d'un cofinancement par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

## B4 - Labels, Relations internationales

	PROJET BUDGET 2017		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>262 530</b>	<b>64 000</b>	<b>-198 530</b>
POLITIQUE DES LABELS	70 750	9 000	-61 750
PROMOTION DE LA VILLE	11 300	55 000	43 700
PERSONNEL PERMANENT	180 480		-180 480
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>	<b>-5 000</b>
POLITIQUE DES LABELS	5 000		-5 000

### *Contexte*

La Ville de Troyes poursuivra en 2017 l'action qu'elle entreprend depuis de nombreuses années afin de faire connaître son patrimoine et renforcer son attractivité à l'extérieur de son territoire, notamment grâce au label « Ville d'art et d'histoire », mais également par le maintien des liens avec ses villes jumelles et associées.

## **Objectifs pour 2017**

### ***Section de fonctionnement***

En terme de **politique des labels**, le suivi du label « Ville d'art et d'histoire » constitue la majeure partie des crédits de fonctionnement notamment pour la tenue des ateliers pédagogiques (action menée en collaboration avec l'Education nationale), l'acquisition d'ouvrages, de matériels pédagogiques, mais également pour l'édition de documents d'aide à la visite.

Parallèlement, une étude de faisabilité sera lancée afin de poursuivre la politique de labellisation de la Ville.

Concernant les **relations internationales**, la Ville accueille de nombreuses délégations étrangères tout au long de l'année et se rend dans ses villes jumelles et associées à l'occasion de manifestations spécifiques.

Une recette prévisionnelle de 55 000 € est inscrite au titre de la redevance du gestionnaire du camping municipal.

**Au total le secteur Labels, Relations internationales présente un résultat net en fonctionnement de - 198 530 €, personnel permanent compris.**

### ***Section d'investissement***

Le crédit figurant en investissement sera destiné à la maintenance des bâtiments du camping municipal, aucune autre intervention courante n'étant prévue sur le site au titre de cet exercice.

## B5 - Voirie, Centre Technique Municipal, Sécurité et accessibilité dans les ERP, Hygiène et santé publique

	PROJET BUDGET 2017		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 899 330</b>	<b>282 600</b>	<b>-3 616 730</b>
SECURITE ET ACCESSIBILITES DANS LES ERP	8 000	8 000	0
SERVICE COMMUNAL HYGIENE ET SANTE	17 400		-17 400
REGIE ESPACES PUBLICS	295 900	272 000	-23 900
SIGNALISATION - CIRCULATION	1 116 000	2 000	-1 114 000
REGULATION TRAFIC	42 200	600	-41 600
PERSONNEL PERMANENT	2 419 830		-2 419 830
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>3 109 500</b>	<b>242 170</b>	<b>-2 867 330</b>
PROGRAMME VOIRIE	2 223 000	157 170	-2 065 830
REGIE ESPACES PUBLICS	99 500		-99 500
SECURITE ET ACCESSIBILITES DANS LES ERP	22 000	10 000	-12 000
SIGNALISATION - CIRCULATION	675 000	75 000	-600 000
REGULATION TRAFIC	90 000		-90 000

### *Contexte*

La collectivité pour 2017 poursuit ses efforts en matière de maintenance de l'espace public, que ce soit notamment au travers de l'entretien courant de la voirie, ou de la poursuite des opérations liées à la modernisation de l'éclairage public.

## **Objectifs pour 2017**

### ***Section de fonctionnement***

#### **Régie Espaces publics : Dépenses 295 900 €, Recettes 272 000 €**

Les dépenses inscrites concernent la gestion et l'entretien de la voirie à travers l'achat des matériaux et fournitures nécessaires au fonctionnement des services (enrobés, bordures, béton, concassés,..), ainsi que la gestion des contrats de mobilier urbain et l'entretien du patrimoine de protection incendie et de fontainerie. A noter une nette baisse des dépenses suite à la renégociation du contrat de mobilier urbain, compris la dépose de 3 sanisettes. Les recettes proviennent pour partie des redevances d'occupation du domaine public, ainsi que du mobilier urbain publicitaire et des contrats de viabilité hivernale.

#### **Sécurité et accessibilité dans les ERP : Dépenses 8 000 €, Recettes 8 000 €**

Les crédits de ce secteur correspondent en majorité aux opérations courantes de maintenance des défibrillateurs et aux frais d'expertise à la charge de la Ville dans le cadre des procédures de périls. Les recettes quant à elles correspondent aux produits de la mise à disposition de barrières et éléments de sécurisation.

#### **Service Communal d'Hygiène et de Santé : Dépenses 17 400 €**

Ces crédits de fonctionnement sont consacrés aux différentes analyses obligatoires dans les établissements de la collectivité.

#### **Signalisation-Circulation : Dépenses 1 116 000 €, Recettes 2 000 €**

Les dépenses de cette direction sont employées à la réfection du marquage routier, ainsi qu'à la maintenance des illuminations de Noël, la location de matériels (nacelle...). Le service Système d'Information Géographique (SIG) Espaces publics Traitement des DT-DICT intervient au travers d'actions de détection de réseaux et de relevés topographiques, mais également sur le renseignement des Déclarations de projet de Travaux (DT)/ Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT). Enfin, les parties incompressibles relèvent des dépenses liées à l'énergie au titre de l'éclairage public.

**Régulation du trafic : Dépenses 42 200 €, Recettes 600 €**

Ce service a en charge la maintenance préventive et curative des équipements de signalisation tricolore : remplacement de sources, changement de cartes électroniques, réfection de capteurs..., ainsi que la gestion des contrats de maintenance annuels de matériels informatiques spécifiques.

**Au total le secteur Voirie, Centre Technique Municipal, Sécurité et accessibilité dans les ERP, Hygiène et santé publique présente un résultat net en fonctionnement de -3 616 730 €, personnel permanent compris.**

## ***Section d'investissement***

### **Programme voirie : Dépenses 2 223 000 €, Recettes 157 170 €**

En 2017 un crédit de 1 500 000 €, permettra notamment la réfection des rues suivantes : rue Arbois de Jubainville, rue des anciennes Tanneries, rue du Grand Véon (entre les rues Planche des Près et Près l'évêque), rue de Gournay (entre le boulevard Pompidou et la rue Fortier), la rue Eugène Belgrand, la rue Clos Bersat (rue Mitoyenne avec la commune de Sainte Savine).

La réfection des ouvrages d'art est également programmée (40 000€) et concerne la maîtrise d'œuvre pour la reprise du pont Mitantier. En opérations spécifiques (683 000 € en dépenses et 157 170 € en recettes), est principalement prévue la réalisation de la Voie verte Belgrand / Les Viennes avec un financement attendu de l'Etat, par le Fonds de Soutien à l'Investissement public Local 2017, et de Troyes Champagne Métropole.

### **Régie espaces publics : Dépenses 99 500 €**

Le programme de remplacement des installations de voirie se poursuit avec l'acquisition de potelets et corbeilles ainsi que la remise à niveau du parc de défense incendie. Il est également prévu l'achat d'engins et de matériels (désherbeur à eau chaude, perforateurs, brise béton, signalisation de chantier) et l'achat de blocs glissières en béton armé (GBA) dans le cadre de Vigipirate.

### **Sécurité et accessibilité dans les ERP : Dépenses 22 000 €, Recettes 10 000 €**

Les engagements pris par la collectivité en termes d'acquisition et d'équipement des bâtiments municipaux de défibrillateurs se poursuivent en 2017 et composent la section d'investissement du secteur concerné (12 000 €), avec des opérations éventuelles de consignation auprès du trésorier pour des procédures relevant du pouvoir de police spéciale du Maire (10 000 € en dépenses et en recettes).

### **Signalisation Circulation : Dépenses 675 000 €, Recettes 75 000 €**

Les crédits d'investissement prévus en 2017 sur l'**éclairage** permettront principalement de réaliser la réfection de l'éclairage public du nouveau programme de voirie, et son enfouissement éventuel, mais également la poursuite du projet de modernisation du matériel, basé sur le recours généralisé aux technologies LED, dans le but d'équiper, à terme, l'ensemble du parc de la Ville, soit le remplacement de près de 6 600 points

lumineux sur les 8 800 que compte la Collectivité. Outre l'intérêt environnemental, ces investissements permettront de réduire les charges de fonctionnement courant de la Ville à travers la réduction des coûts de maintenance (ex. durée de vie d'une lampe LED estimée à 10 ans avec une garantie de 5 ans et 20 ans de durée de vie pour les plateaux LED avec 10 ans de garantie constructeur) et de consommations électriques (plus de 60% de baisse). Cette opération est cofinancée par l'Etat dans le cadre d'un avenant à la convention « Territoire à Energie Positive pour la croissance verte » en cours de signature.

#### **Régulation du trafic : Dépenses 90 000 €**

En matière de **signalisation tricolore**, les crédits seront consacrés en partie à la continuité du remplacement des mobiliers de signalisation tricolore vétuste, à la poursuite du déploiement des piétons sonores en conformité avec la loi Handicap du 11 février 2005 favorisant l'accessibilité.

Dans le cadre de l'évolution du logiciel de supervision de vidéo protection, un partage d'images de certaines caméras en direction du Poste central de régulation est proposé. Ce partage permettra des actions en temps réel sur des problématiques de régulation de trafic, avec un contrôle visuel des actions menées.



## B6 - Enseignement et Conseil Municipal Enfants

	PROJET BUDGET 2017		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 507 080</b>	<b>1 815 550</b>	<b>-4 691 530</b>
AFFAIRES SCOLAIRES	851 210	32 550	-818 660
<i>SCOLARITE</i>	444 740		-444 740
<i>ECOLES MATERNELLES</i>	187 410	4 950	-182 460
<i>ECOLES ELEMENTAIRES</i>	187 210	9 600	-177 610
<i>CENTRE MEDICO SCOLAIRE</i>	31 850	18 000	-13 850
RESTAURATION SCOLAIRE	1 327 470	926 340	-401 130
NOUVEAU VILLAGE EDUCATIF	441 640	486 900	45 260
DISPOSITIFS SPECIFIQUES	21 650	29 060	7 410
RYTHMES SCOLAIRES	591 070	340 700	-250 370
PERSONNEL PERMANENT	3 274 040		-3 274 040
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>1 551 160</b>	<b>410 960</b>	<b>-1 140 200</b>
PROGRAMMES ANNUELS	683 140	0	-683 140
<i>ECOLES MATERNELLES</i>	175 160		-175 160
<i>ECOLES ELEMENTAIRES</i>	428 150		-428 150
<i>MISSION T.I.C.E.</i>	9 500		-9 500
<i>RESTAURATION SCOLAIRE</i>	70 330		-70 330
OPERATIONS SPECIFIQUES	868 020	410 960	-457 060
<i>AFFAIRES SCOLAIRES</i>	618 020	327 630	-290 390
<i>ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES</i>	250 000	83 330	-166 670

### Contexte

Au cours de l'année 2016, la ville a maintenu son action d'accompagnement des élèves, parents et enseignants durant le temps scolaire à travers les dépenses de fonctionnement mais également les opérations de rénovation, de modernisation et d'entretien du patrimoine dévolu à l'école. Depuis la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires, la ville confirme et consolide son engagement pour renforcer les liens entre les différents acteurs de la vie de l'enfant. Les périodes et modalités d'articulation entre famille, école, services de la collectivité et quartier, font l'objet d'une attention soutenue : présence de services civiques sur l'articulation temps scolaire-temps périscolaire, diversification des moyens d'accès aux informations et aux services pour la famille avec l'ouverture du Portail famille, notamment.

## **Objectifs pour 2017**

### ***Section de fonctionnement***

#### **Affaires scolaires : 851 210 €**

Cette enveloppe contient les dépenses de fournitures scolaires, de transport, d'activités, d'aménagements des **écoles maternelles et élémentaires**, le remplacement des ATSEM sur le temps scolaire, le centre médico-scolaire ainsi que le soutien de la ville aux initiatives associatives et la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées.

#### **Restauration scolaire : 1 327 470 €**

Ce poste intègre les dépenses et recettes relatives à la fourniture des repas aux enfants scolarisés.

#### **Nouveau Village éducatif : 441 640 €**

#### **Dispositifs spécifiques : 21 650 €**

Ces crédits concourent au fonctionnement des activités périscolaires : Nouveau village éducatif, accompagnement des enfants élus au conseil municipal enfants et dispositif d'accompagnement à la scolarité « Petits App ».

Le renforcement des articulations entre les temps scolaires et périscolaires, des liens entre les acteurs de la vie de l'enfant, de la qualité et de la diversité des activités proposées sera travaillé, dans le cadre notamment du renouvellement du Projet Educatif de Territoire.

#### **Rythmes scolaires : Dépenses 591 070 €**

Sont inscrits dans sur ce service les dépenses nouvelles induites par la réforme des rythmes scolaires pour les autres services que ceux de l'enseignement (Police Municipale, Administration générale, Energie, Emplois d'insertion ...), hors personnel permanent.

**Les recettes** participant au financement des actions du secteur enseignement Conseil Municipal Enfants émarginent à **1 815 550 €**. Elles sont principalement constituées des redevances des usagers et des cofinancements de la CAF et de l'Etat (fonds de soutien pour le développement des activités périscolaires).

**Au total le secteur Enseignement et Conseil Municipal Enfants présente un résultat net en fonctionnement de - 4 691 530 €, personnel permanent compris.**

## ***Section d'investissement***

Dans la continuité de l'année précédente, l'année 2017 sera consacrée à la modernisation, la maintenance et la réhabilitation du patrimoine scolaire communal.

### **Programmes annuels : Dépenses 683 140 €**

Ces crédits de maintenance et modernisation des établissements scolaires publics du premier degré et des restaurants scolaires, intègrent la rénovation de cours, l'entretien des bâtiments, le renouvellement de mobilier et équipements dans les écoles maternelles et élémentaires, la rénovation de sanitaires, les restaurants scolaires et la cuisine centrale.

### **Opérations spécifiques : Dépenses 868 020 €, Recettes 410 960 €**

Ce budget concerne la poursuite et la fin de la rénovation des groupes scolaires Charpak et Marcel Pagnol réalisées sur plusieurs exercices. De plus, un programme de modernisation et de sécurisation des accès aux écoles intégrant notamment la mise en place de visiophones est également prévu dans les écoles maternelles et élémentaires pour 250 000 €. Sur ces opérations, les cofinancements attendus de l'Etat, sont évalués à 327 630 € d'une part, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local 2017, ou de la Dotation à la Politique de la Ville, pour les deux premières opérations, et, d'autre part, à 83 330 € pour la dernière citée, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.



## B7 - Conseils de quartier, Proximité et Relations avec les habitants

	PROJET BUDGET 2017		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 927 510</b>	<b>380 300</b>	<b>-2 547 210</b>
DEMOGRAPHIE - CIMETIERE - ELECTIONS	16 070	113 070	97 000
<i>DEMOGRAPHIE</i>	6 620	21 100	14 480
<i>CIMETIERE</i>	7 600	62 000	54 400
<i>ELECTIONS</i>	1 850	29 970	28 120
RELATIONS AVEC LES HABITANTS	66 100	267 230	201 130
<i>VIE QUOTIDIENNE</i>	20 100	38 000	17 900
<i>ESPACES INTER GENERATIONNELS</i>	46 000	229 230	183 230
PERSONNEL PERMANENT	2 845 340		-2 845 340
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>451 000</b>	<b>172 220</b>	<b>-278 780</b>
CIMETIERE	35 000		-35 000
VIE QUOTIDIENNE	411 500	172 220	-239 280
ESPACES INTER GENERATIONNELS	4 500		-4 500

### *Contexte*

La Ville compte 4 Maisons de quartiers et 6 espaces intergénérationnels qui mettent en œuvre au quotidien la politique de proximité définie dans le plan d'Action Municipale et cultivent le lien avec et entre les habitants et contribuent au renforcement des solidarités urbaines nécessaires à la cohésion sociale.

Ainsi, les Maisons de quartiers, guichets uniques pour les démarches administratives et les inscriptions aux services à destination des familles, développent la relation avec les habitants et assurent le lien entre le quartier et l'ensemble des services de la Collectivité.

Les espaces intergénérationnels, mettent en œuvre un programme d'activités et d'animations à destination des troyens favorisant le lien social, le mieux-vivre ensemble et les rencontres entre les générations. Plus de 700 adhérents ont choisi une ou plusieurs activités parmi la quarantaine d'ateliers différents organisés.

## **Objectifs pour 2017**

### ***Section de fonctionnement***

#### **Démographie, Cimetière, Elections : Dépenses 16 070 €, Recettes 113 070 €**

Ce secteur assure en grande majorité des missions exercées au nom de l'Etat.

En 2017, de **nouvelles missions**, introduites par la loi de modernisation de la Justice du XXI<sup>ème</sup> siècle, jusqu'ici exercées par les tribunaux, seront progressivement transférées aux communes, comme l'enregistrement des PACS.

En outre, en raison de la réforme de l'instruction des Cartes Nationales d'Identité, les services traiteront un nombre beaucoup plus important de demandes. L'usager s'adressera en effet à n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de recueil, à l'instar des passeports.

La majorité des crédits du secteur Démographie concerne l'achat des livrets de familles et la tenue des registres d'état civil, à des coûts maîtrisés.

Le budget du secteur cimetière finance les obsèques des personnes décédées sans famille ni ressources et les coûts de fonctionnement liés aux travaux de reprise de concessions échues ou abandonnées. Grâce aux nombreux travaux de reprise de concessions réalisés en 2016, de nouveaux emplacements seront mis à disposition des familles, ce qui engendrera des recettes supplémentaires.

L'impact des prochains scrutins sera limité, les dépenses étant principalement fléchées sur le budget ressources humaines.

#### **Relations avec les habitants : Dépenses 66 100 €, Recettes 267 230 €**

Avec un budget de 20 100 € pour le service **Vie quotidienne** et de 46 000 € pour les **espaces intergénérationnels**, les objectifs poursuivis par le secteur sont les suivants :

- Assurer une qualité **d'accueil, d'information et de service rendu** aux usagers, dans les Maisons de quartiers.
- Encourager **la participation et l'implication des habitants** par la mise en œuvre commune d'actions de Gestion Urbaine de Proximité favorisant le vivre ensemble et contribuant au bon fonctionnement d'un quartier, par un dialogue direct dans le cadre des Conseils de quartiers, par la mise en place d'un conseil citoyen sur le quartier Jules Guesde relevant du NPRU (Nouveau Programme de Rénovation Urbaine).

- Entretenir au quotidien la **relation de proximité** avec les habitants afin de répondre à leurs attentes.
- Soutenir les initiatives des habitants dans l'organisation de la **Fête des voisins**
- Fédérer les habitants, toutes générations confondues, à l'occasion de la **2<sup>e</sup> Journée Citoyenne** par une participation conviviale à la vie de la collectivité.
- Proposer un programme d'activités, d'animations et d'évènements favorisant la **rencontre entre les générations** dans les Espaces intergénérationnels à destination de la jeunesse (12-17 ans), des adultes, des aînés et de la famille.
- Enfin, maintenir le **soutien aux associations** dont les actions présentent un intérêt local.

Les **recettes prévisionnelles** estimées **267 230 €** résultent des adhésions et inscriptions aux activités dans les espaces intergénérationnels, des locations de salles des Maisons de quartiers et des participations des partenaires institutionnels (CAF, CGET, ARS).

**Au total le secteur Conseils de quartier, Proximité et Relations avec les habitants présente un résultat net en fonctionnement de – 2 547 210 €, personnel permanent compris.**

## ***Section d'investissement***

### **Cimetière : Dépenses 35 000 €**

Le volet annuel d'investissement sera consacré à l'extension de l'espace cinéraire du cimetière afin d'y accueillir de nouveaux columbariums et répondre ainsi à une demande croissante des familles.

### **Espaces intergénérationnels : Dépenses 4 500 €**

Ces dépenses seront affectées à la rénovation des établissements.

### **Vie quotidienne : Dépenses 411 500 €, Recettes 172 220 €**

Le **programme annuel** d'investissement, pour un montant de 4 500 € comprend l'entretien des **Maisons de Quartiers** (rénovation de salles polyvalentes, cuisines et sanitaires).

Une **opération spécifique**, d'un montant de 42 000 €, est par ailleurs programmée et consiste au réaménagement et à la sécurisation de l'accueil de la **Maison de Quartier des Marots**.

Ces travaux permettront d'améliorer :

- la qualité et le confort de l'accueil (accès, attente, prise en charge) des usagers
- les conditions de travail des agents d'accueil.

L'**autre opération spécifique** concerne le début des travaux de la **construction d'une salle polyvalente dans le quartier des Vassales**, ouverte en AP/CP avec un montant de crédits de paiement en dépenses de 365 000 € et en recettes de 172 220 € (Dotation De Développement Urbain 2013, Région, Département et agglomération Troyes Champagne Métropole).

## B8 - Sports, Planification et maintenance du patrimoine bâti, NTIC

	PROJET BUDGET 2017		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 765 800</b>	<b>1 299 200</b>	<b>-6 466 600</b>
INSTALLATIONS SPORTIVES	262 350	908 500	646 150
<i>PISCINES</i>	122 050	657 300	535 250
<i>AUTRES INSTALLATIONS SPORTIVES</i>	140 300	251 200	110 900
ANIMATIONS SPORTIVES	1 165 420	390 700	-774 720
<i>MANIFESTATIONS SPORTIVES</i>	846 700	167 000	-679 700
<i>MANIFESTATIONS AQUATIQUES</i>	8 720	18 700	9 980
<i>TOUR DE FRANCE</i>	310 000	205 000	-105 000
PATRIMOINE BATI	775 700	0	-775 700
<i>ETUDES ET TRAVAUX BATIMENTS</i>	615 700		-615 700
<i>REGIE BATIMENTS</i>	160 000		-160 000
PERSONNEL PERMANENT	5 562 330		-5 562 330
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>5 857 760</b>	<b>899 670</b>	<b>-4 958 090</b>
SPORTS	1 626 420	770 900	-855 520
NTIC	57 800		
PATRIMOINE BATI	4 173 540	128 770	-4 102 570
<i>ETUDES ET TRAVAUX BATIMENTS</i>	2 816 640	52 270	-2 822 170
<i>REGIE BATIMENTS</i>	31 200		-31 200
<i>BATIMENTS - MAINTENANCE GROS OEUVRE</i>	1 325 700	76 500	-1 249 200

### Contexte

Les perspectives d'intervention du secteur des Sports et des Loisirs reposent sur des investissements permettant de maintenir et/ou de développer le niveau de qualité de ses équipements d'une part, et d'autre part sur un programme d'actions visant à proposer à l'ensemble des publics une offre de services, d'activités et d'animations permettant de renforcer l'attractivité et le rayonnement sportifs et économiques de la Ville de Troyes tant au plan local que national.

Les travaux envisagés sont globalement de 3 ordres : des travaux de rénovation intérieure (principalement peinture, installations sanitaires et sols) liés à l'usure normale des revêtements et équipements, des travaux de mise en sécurité et de mise en conformité imposés par la réglementation et le vieillissement des installations techniques et enfin, des travaux sur le clos et le couvert qui sont l'occasion d'améliorer notamment la performance énergétique des bâtiments communaux.

## **Objectifs pour 2017**

### ***Section de fonctionnement***

**Installations sportives : Dépenses 262 350 €, Recettes 908 500 €**

Une enveloppe de **262 350 €** est dédiée aux charges directes d'exploitation des piscines (122 050 €) et des autres installations sportives (140 300 €).

**Animations sportives : Dépenses 1 165 420 €, Recettes 390 700 €**

Au niveau des animations, un budget total de **855 420 €** est consacré à l'organisation des manifestations sportives (846 700 €) et aquatiques récurrentes (8 720 €) (Semi-marathon, Fête du Sport, Corrida de Noël, Nocturnes aquatiques...), dont une enveloppe de 580 000 € au titre du soutien au secteur associatif.

Enfin, le passage du Tour de France les 6 et 7 juillet 2017 à Troyes constitue le point d'orgue en matière de manifestation pour la Collectivité comme pour l'ensemble du territoire départemental et régional. En effet, l'attractivité d'un tel évènement se mesure sur la scène nationale et internationale, permettant ainsi à la Ville de Troyes de bénéficier d'une couverture médiatique considérable et des retombées économiques d'ampleur. L'organisation de cette opération nécessite l'inscription d'un budget de **310 000 €** (hors apport en nature de la collectivité), dont la charge nette pour la Collectivité est de 105 000 € après déduction des participations financières de la Région Grand-Est, du Département de l'Aube et de Troyes Champagne Métropole. L'effort de Troyes Champagne Métropole prendra la forme d'une participation à la Ville ou d'une souscription directe auprès d'Amaury Sport Organisation (chargé de coordonner le Tour de France).

**Patrimoine bâti : Dépenses 775 700 €**

Les crédits nécessaires à l'entretien courant et à la maintenance des bâtiments, qu'ils soient réalisés en régie ou externalisés sont fonction des remises en concurrence périodiques des marchés publics. Avec un niveau de crédits alloués comparable à l'exercice écoulé, la collectivité démontre sa volonté de conserver son patrimoine dans un état correct, tout en poursuivant la mise en place d'une planification des interventions.

**Au total le secteur Sports, Planification et maintenance du patrimoine bâti, NTIC présente un résultat net en fonctionnement de – 6 466 600 €, personnel permanent compris.**

## ***Section d'investissement***

### **Sports : Dépenses 1 626 420 €, Recettes 770 900 €**

Au titre des **opérations spécifiques**, la piscine des Chartreux va faire l'objet de travaux de changement de l'éclairage des bassins (remplacement des appareils d'éclairage et ajout d'une mise en lumière pour les évènements organisés dans l'établissement) et d'une étude de maîtrise d'œuvre sur la réfection du solarium. La création de deux terrains de tennis couverts rue Burgard sera par ailleurs lancée, ainsi que la restructuration de la Salle Omnisports par le biais d'une mise en conformité électrique et la réfection de l'étanchéité et de couverture des toitures des salles annexes. Le budget total alloué aux opérations spécifiques s'élève à 1 379 320 € en dépenses et 770 900 € en recettes attendues (Dotation de Développement Urbain années 2012, 2013 et 2015, Fonds de Soutien à l'Investissement public Local 2016 et 2017) avec un complément important de financement, obtenu sur la reconstruction de la piste d'athlétisme du complexe Henri Terré, du Département de l'Aube et de l'agglomération Troyes Champagne Métropole.

S'agissant du **programme annuel** de maintenance, sont prévus des travaux de modernisation des terrains (pose de clôture et de filets pare ballons au stade Gaston Arbouin, régénération de terrains, remplacement de la clôture du stade des Sénardes.

Concernant les bâtiments sportifs, la réfection du sol au gymnase Beurnonville est programmée, tout comme la réhabilitation de l'étanchéité du COSEC 2 ou encore le renforcement des poteaux du COSEC des Vassaules.

A cela s'ajoute un programme annuel de travaux de sécurité et de mise en conformité technique des installations sportives. Ces opérations annuelles représentent un budget total de 212 600 €.

Enfin, un crédit de 34 500 € est destiné à l'acquisition de matériels techniques et sportifs nécessaires aux activités en lien avec les usagers et à l'entretien des installations sportives.

### **NTIC : Dépenses 57 800 €**

Au titre des **opérations spécifiques**, la fin d'une opération, concernant les Nouvelles Technologies de l'Informatique, et plus particulièrement des aménagements numériques (applications mobiles et wifi), est présentée pour 57 800 €.

**Patrimoine bâti : Dépenses 4 173 540 €, Recettes 128 770 €**

Au titre des **opérations spécifiques, ligne Etudes et Travaux bâtiments du tableau**, et dans le cadre de l'AP/CP de Modernisation des Halles, la poursuite et fin du programme de la mise en sécurité et de mise en conformité au sein des Halles de l'Hôtel de Ville se concrétisera avec un financement attendu du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local 2017, ainsi que les travaux sur les façades et les chéneaux des Halles, dont la verrière de la place Saint Rémy, l'ensemble pour un crédit de paiement en dépenses de 859 640 € et en recettes de 52 270 €. Enfin, la construction de deux nouveaux bâtiments de bureaux au Centre technique municipal sera menée à bien (1 500 000 €).

De plus, cette ligne de tableau comprend également des programmes annuels pour 457 000 € consacrés à différents travaux de modernisation des bâtiments communaux abritant des services de la collectivité (Hôtel de Ville, Centre technique municipal, bâtiment Audiffred...).

La ligne de **Régie bâtiment** (31 200 €) fait référence à de l'acquisition de petits matériels, fournitures et matières premières pour des travaux d'investissement réalisés directement par les services municipaux de la collectivité.

S'agissant des **programmes annuels sur la modernisation ou maintenance du gros œuvre des bâtiments communaux**, l'effort consenti sur la modernisation du clos et du couvert des bâtiments scolaires se poursuivra avec des remplacements de châssis dans divers établissements (405 600 €) s'inscrivant dans une démarche d'amélioration thermique, et ce afin de faire baisser les charges de fonctionnement en matière d'énergie. La même logique s'applique à l'ensemble du parc de bâtiments de la collectivité, et notamment sur les établissements du secteur sportif (309 500 €), dans les bâtiments culturels (125 000 €) et différents autres sites de la direction de la Vie Quotidienne (85 600 €). Certains de ces travaux bénéficient d'un cofinancement de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local 2016 pour 76 500 €.

2017 verra aussi le démarrage des travaux liés à l'Ad'AP pour la mise en accessibilité des établissements ouverts au public qui s'échelonnent durant 9 années, vaste **opération spécifique ouverte en AP/CP**, avec un crédit de paiement en dépenses de 400 000 €.

## B9 - Requalification des espaces publics et Déplacements urbains

	PROJET BUDGET 2017		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>99 470</b>	<b>0</b>	<b>-99 470</b>
PERSONNEL PERMANENT	99 470		-99 470
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>4 931 700</b>	<b>1 498 400</b>	<b>-3 433 300</b>
AMENAGEMENT	4 931 700	1 498 400	-3 433 300

### Contexte

En accompagnement des actions menées en matières d'urbanisme et de voirie, le secteur Requalification des Espaces Publics en 2017 engagera des réflexions sur le quartier de la Tour (rue de la Tour, rue de la Vieille Rome et rue des Cordeliers), sur le quartier Turenne (rue de Turenne, Rue de la Trinité, rue Viardin), sur la rue de la République (entre les rues Clémenceau et Huez) qui se veut être la première phase d'une opération plus globale de requalification du secteur Halles/place St Rémy/ section de la rue de Gaulle entre la rue de la République et les quais, et sur les Berges de Seine.

## **Objectifs pour 2017**

### ***Section d'investissement***

Les premiers espaces requalifiés ont plus de vingt ans et nécessitent une attention particulière, prise en compte dans **les programmes annuels**. La dégradation des dallages les plus anciens en pierre calcaire conduit à envisager des actions ponctuelles d'envergure. Au titre de l'année 2017, une intervention dans le quartier Urbain IV et la place Jean Jaurès est programmée. Parallèlement, la Collectivité doit faire face aux dégradations volontaires et accidentelles (bornes en pierre percutées par les automobilistes notamment). Les différentes fontaines appellent également des investissements réguliers. Près de **75 000 €** sont donc fléchés au titre du budget 2017. Toutes les interventions ne peuvent pas s'envisager en régie aussi, la collectivité sera amenée à lancer différentes consultations.

Une réflexion est par ailleurs en cours pour limiter le caractère glissant de certains aménagements notamment au droit de certains platelages bois. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la sécurisation des usagers de l'espace public.

2017 verra la livraison attendue du jardin public attenant à l'Hôtel Juvénal des Ursins qui vient finaliser la requalification de l'îlot Alhambra impulsée il y a plusieurs années par des investisseurs privés (en reports de 2016).

Concernant les **travaux de requalification (4 856 700 € en dépenses et 1 498 400 € en recettes)**, le budget 2017 portera sur les **opérations spécifiques** suivantes :

- Fin des travaux du Parvis de la cathédrale (1 925 700 € en dépenses et 1 152 400 € en recettes) : débutés à l'automne 2016 par la requalification des rues Boucherat et Montée St Pierre, les travaux ont repris courant janvier après une interruption durant les fêtes de fin d'année. Les travaux doivent s'échelonner jusqu'à l'été 2017.
- Réalisation des travaux sur le Quartier St Nicolas (2 076 000 € en dépenses et 346 000 € en recettes) après quelques interventions sur les réseaux, les travaux d'aménagement du terrain situé à l'arrière de la Bourse du Travail doivent s'échelonner jusqu'à l'automne 2017. Ces travaux comprennent la création d'un espace paysager, pendant de la place de la Libération, la requalification des rues de la Bonneterie, de la Vicomté et de la rue Marie Pascal Ragueneau entre la rue Huguiet Truelle et la rue du Colonel Driant (900 000 € TTC pour les voiries, 1 176 000 € TTC pour le jardin)

- Démarrage des travaux sur le Quartier de la place de la Tour (500 000 € en dépenses): après la reconstruction du pont de la Tour, les réflexions se poursuivent dans le secteur de la place et de ses rues adjacentes. En 2017, après quelques interventions sur les réseaux, les travaux de requalification des rues de la Vieille Rome et des Cordeliers doivent être engagés.
- Parallèlement, à la suite de l'effondrement du mur longeant l'EPHAD St Vincent de Paul, dans ce quartier de la place de la Tour, il est prévu la reconstruction de ce mur le long du canal de Nervaux (100 000 € en dépenses).
- Rue de la République (section entre la Rue Claude Huez et la rue Clémenceau) (140 000 € TTC en dépenses): dans la perspective de la requalification de cette section dans le prolongement du traitement du trottoir réalisé en 2016, des interventions sur les réseaux sont prévus en 2017 pour des travaux de requalification à suivre.
- Divers : 15 000 € en dépenses pour l'étude de l'éclairage public à réaliser dans le cadre des aménagement du pôle Gare portés par Troyes Champagne Métropole, 50 000 € en dépenses pour les premiers relevés et travaux en définition des aménagements de voirie à réaliser dans le cadre du projet urbain du quartier Planche Clément, en accompagnement des travaux du bailleur social, et enfin 50 000 € en dépenses pour l'étude de définition des aménagements à réaliser autour du quai de l'Abattoir et des berges de Seine, en accompagnement du projet urbain de réhabilitation des logements anciens dégradés sur le Bouchon de Champagne (PNRQAD).



## B10 - Urbanisme, Secteur sauvegardé et Rénovation urbaine

	PROJET BUDGET 2017		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 388 740</b>	<b>1 444 080</b>	<b>-944 660</b>
URBANISME	797 600	163 660	-633 940
<i>POLE URBANISME</i>	17 000		-17 000
<i>SECTEUR SAUVEGARDE</i>	719 500	163 660	-555 840
<i>GESTION DES SOLS</i>	61 100		-61 100
PATRIMOINE COMMUNAL	702 460	1 280 420	577 960
PERSONNEL PERMANENT	888 680		-888 680
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>1 292 630</b>	<b>3 125 000</b>	<b>1 832 370</b>
URBANISME	550 640	120 000	-430 640
<i>SECTEUR SAUVEGARDE</i>	400 000	120 000	-280 000
<i>GESTION DES SOLS</i>	150 640		-150 640
PATRIMOINE COMMUNAL	643 170	3 005 000	2 361 830
FONDS DE CONCOURS ACCESSIBILITE GARE	98 820		-98 820

### *Contexte*

2017 verra le nouveau règlement de secteur sauvegardé consacré après que la Commission Nationale de Secteur Sauvegardé ait émis fin 2016, un avis favorable sur le projet présenté par la Collectivité. L'approbation définitive du document viendra clôturer 3 ans de réflexions et d'échanges passionnés, fruit d'une détermination visant à conforter le travail de requalification du centre ancien engagé il y a plus de 20 ans.

La prolongation de la 4<sup>ème</sup> OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) jusqu'en 2019, année coïncidant avec la fin de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) initiée dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) illustre la volonté de la Collectivité de poursuivre ses efforts en faveur de la requalification du bâti. La Collectivité prendra par ailleurs part aux évolutions des outils de programmation communautaires (PLH, PDU notamment) au sein de la nouvelle communauté d'agglomération et aux débats autour d'une possible prise de compétence par Troyes Champagne Métropole de la compétence Plan Local d'Urbanisme. La vision et la voix de la ville centre doit continuer à peser, dans le cadre d'un développement équilibré du territoire aggloméré. Une nouvelle modification du PLU est d'ores et déjà à l'étude pour accompagner la mutation du quartier de la gare.

2017 verra la poursuite des démolitions sur le secteur Planche Clément soutenues par l'ANRU et le lancement, sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération,

de l'étude urbaine sur le quartier Jules Guesde. S'agissant du quartier de la Planche Clément, la collectivité sera amenée à travailler sur le projet d'aménagement des rues de la Planche Clément, Marguerite Bourgeoys, Neuve des Bains et des espaces publics prévus créés dans le cadre de la rénovation de ce quartier. La collectivité intervient sur ce secteur conformément aux engagements pris auprès de l'Etat (opération isolée de rénovation urbaine cofinancée par l'ANRU), en accompagnement du bailleur social TROYES HABITAT lequel doit, dans les prochains mois, lancer la commercialisation des quelques 6 000 m<sup>2</sup> libérés par les démolitions des anciennes barres d'immeubles. L'objectif est de fixer sur ce quartier des promoteurs privés, de diversifier l'offre de logements et d'attirer de nouvelles familles dans la tête du Bouchon de Champagne. Dans le quartier Jules Guesde, la collectivité interviendra au côté de l'agglomération pour définir les orientations en matière d'aménagement et de rénovation de ce quartier où plus de 400 logements sociaux sont prévus démolis. Le programme retenu devra concourir à davantage de mixité.

L'instruction du permis d'aménager, la poursuite du dossier de labélisation de l'éco-quartier, l'aménagement de la coulée verte et les premiers travaux de viabilisation sont autant d'actions visant à préfigurer le lancement de la commercialisation des terrains dans le cadre d'un projet qui se veut ambitieux.

2017 devrait enfin voir le dénouement de projets phares comme la Bourse du Travail ou la vente du domaine de Menois.

Indépendamment des projets portés ou pilotés par la collectivité, nombre de projets privés réclament un suivi régulier et un accompagnement particulier pour faire converger les énergies et faire émerger de nouvelles idées, de nouveaux concepts propices au développement du territoire. Le travail en réseau, d'écoute, de mise en perspective est omniprésent. Certains projets sont assurément plus emblématiques à l'instar de la reconversion de l'ancienne gendarmerie Dampierre ou du suivi des projets dans le quartier gare, qu'il s'agisse de la reconversion de l'îlot Coulommière porté par la SA Mon Logis avec un investissement de plus de 15 millions euros, des questionnements de l'école Jeanne d'Arc qui souhaite se restructurer, des réflexions autour de l'ancien site ERDF qui suscite nombre d'interrogations, du suivi de l'évolution du dossier du Grand Hôtel sur fond de contentieux privé. Le travail réalisé en lien avec l'agglomération autour de la requalification du quartier de la gare aura permis de trouver un équilibre entre les différents acteurs de ce projet d'ensemble attendu depuis au moins deux décennies et qui compte parmi les grands projets structurants que la ville ait eu à connaître ces dernières années et qui ont transformés durablement le cadre de vie de notre cité.

## **Objectifs pour 2017**

### ***Section de fonctionnement***

**Urbanisme : Dépenses 797 600 €, Recettes 163 660 €**

L'animation de l'OPAH-RU, axe fort de la politique municipale d'accompagnement, se poursuit avec une dépense prévisionnelle de **160 000 €**. Le marché en cours arrivant à terme courant février, un nouveau prestataire doit être désigné pour accompagner la collectivité jusqu'en 2019.

Une provision de **6 000 €** est fléchée pour la réalisation d'études chromatiques et dendrochronologiques visant à améliorer la connaissance de l'histoire de la construction de la ville et du travail du bois.

Côté recettes, les dispositifs OPAH RU et ORI génèrent des subventions de l'Etat et de la Région à hauteur de **101 160 €**.

Il convient en outre de poursuivre l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets indépendamment du travail d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme assuré depuis juillet 2015 par le service commun ADS de l'agglomération (dépense de **54 000 €**). La collectivité s'appuie sur l'expertise de 3 architectes-conseils intervenant tour à tour sur l'ensemble du territoire communal. Cela représente une dépense annuelle de l'ordre de **31 000 €** à l'échelle de la Direction (Service Secteur Sauvegardé et Service gestion des sols).

**Patrimoine communal : Dépenses 702 460 €, Recettes 1 280 420 €**

La gestion active du patrimoine communal représente un **résultat net positif** de 577 960 € avec une **recette en hausse** qui tient compte du travail d'optimisation des loyers réalisé courant 2016.

**Au total le secteur Urbanisme, Secteur sauvegardé et Rénovation urbaine présente un résultat net en fonctionnement de – 944 660 €, personnel permanent compris.**

## ***Section d'investissement***

**Urbanisme : Dépenses : 550 640 €, Recettes 120 000 €**

La partie investissement porte essentiellement sur les crédits d'ingénierie liés à la révision des documents d'urbanisme comme la poursuite de la révision de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) du XIX<sup>ème</sup> siècle engagée en 2016, l'achèvement de la révision-extension du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) à l'échelle du Bouchon avec l'architecte Alexandre Melissinos (approbation attendue d'ici fin 2017) (en reports de crédits de 2016).

Sur les projets urbains, l'Eco quartier sera en phase de lancement avec l'achèvement des études (géomètre et sondages de sols) pour obtenir un permis d'aménager et préparer la commercialisation des lots en fin d'année/début 2018 (**30 000 €**). Les opérations de renouvellement urbain (ANRU) en lien avec Troyes Habitat se poursuivent avec d'une part la rénovation du quartier Planche Clément et d'autre part, le NPNRU Jules Guesde où la démolition de plus de 400 logements est annoncée (**10 000 € en ingénierie**).

Sur le plan patrimonial, la Ville reconduit son dispositif d'aide à la restauration sur le Bouchon de Champagne avec une enveloppe stable de **100 000 €**.

Au titre de l'AP/CP des subventions versées dans le cadre de la 4<sup>ème</sup> OPAH-RU, prolongée, les crédits de paiements inscrits sont : **300 000 € en dépenses et 120 000 € en recettes** (part de la Région).

Le budget annexe de Restauration immobilière se voit doter par une avance en investissement du budget principal de **85 640 €** (explication du contenu de ce budget spécifique dans la partie B14 Budgets Annexes).

Enfin, la Ville participe financièrement aux frais de renforcements des réseaux électriques au gré des autorisations d'urbanisme délivrées et suivant les devis émis par ENEDIS. Une provision de **25 000 €** est fléchée à cet effet.

**Patrimoine communal : Dépenses 643 170 €, Recettes 3 005 000 €**

La Collectivité maintient son effort pour mettre à niveau son patrimoine mis à bail (**398 000 €**) et poursuit sa gestion dynamique de cession / acquisition (**208 000 €**) répondant à la logique de rationalisation des immobilisations de la collectivité tout en accompagnant les grands projets urbains (intégration ponctuelle de voiries dans le domaine public, acquisition d'emplacements réservés, cessions/acquisitions dans le

cadre de la maîtrise foncière de l'éco quartier, régularisations foncières dans le cadre de la rénovation urbaine en lien notamment avec les bailleurs, etc.). Des cautions locatives sont également inscrites pour **5 000 € (en dépenses et en recettes)** et **32 170 €** sont prévus pour les marchés récemment notifiés depuis la fin de l'exercice 2016 concernant des démolitions de logements vacants sur le secteur Chomedey.

Le budget 2017 prévoit une recette de cession d'immobilisation de **3 000 000 €** intégrant notamment la cession du domaine de Menois, de l'Hôtel de Marisy à la Région, des 55 et 57 rue de la Cité, et de l'Hôtel d'Entreprises rue des Bas Trévois.

**Fonds de concours accessibilité gare : Dépenses 98 820 €**

La Collectivité apporte un fonds de concours à RFF (Réseaux Ferrés de France) concernant les travaux de mise en accessibilités de la gare : les travaux étant achevés fin 2016, il s'agit, au travers des 98 820 € inscrits, de solder cette contribution.



## B11 - Jeunesse

	PROJET BUDGET 2017		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 340 760</b>	<b>581 610</b>	<b>-1 759 150</b>
JEUNESSE	84 910		-84 910
ACCUEILS DE LOISIRS	709 100	410 000	-299 100
PREVENTION	413 810	2 000	-411 810
FOYER JEUNES TRAVAILLEURS	13 600	169 610	156 010
PERSONNEL PERMANENT	1 119 340		-1 119 340
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>184 000</b>	<b>65 110</b>	<b>-118 890</b>
ACCUEILS DE LOISIRS	176 000	60 490	-115 510
FOYER JEUNES TRAVAILLEURS	8 000	4 620	-3 380

### *Contexte*

Afin de mener les actions de prévention spécialisée de rue, le Département et la Ville de Troyes ont défini les conditions de mise en œuvre et les moyens mobilisés, en désignant par le biais d'un groupement de commande avec mise en concurrence, un prestataire unique, l'Association Jeunesse pour Demain, désormais habilitée à réaliser les différentes missions nécessaires à cette action coordonnée de prévention.

Les Accueils de Loisirs sont des espaces dans lesquels sont proposés des temps d'animation, d'éducation et d'information, à des enfants d'âges et de milieux divers. Ils constituent une réponse aux besoins d'accueil pour les familles d'actifs et concourent, aux côtés des parents, à la construction du parcours de l'enfant. Chacun des 8 accueils de loisirs développe un projet pédagogique spécifique, résultant d'une préparation collective de l'équipe de direction et proposant un panel d'activités ludiques, variées et adaptées à l'âge des enfants, répondant à leurs aspirations et visant à les rendre acteurs de leurs loisirs. Les quartiers, Marots, Vassaules, Point du Jour, Jules Guesde et Sénardes sont dotés d'accueils de loisirs municipaux. Le quartier des Chartreux bénéficie quant à lui de 2 offres associatives (ALCT, Club Québec) subventionnées par la Ville.

Le foyer de jeunes travailleurs, équipement de 39 chambres constitue une étape avant le logement autonome. Il accueille des jeunes de 18 à 30 ans en situation de mobilité professionnelle et en demande de logement temporaire : salariés, apprentis, étudiants boursiers, stagiaires de la formation professionnelle... En 2016, ce sont ainsi environ 80 jeunes qui ont été accueillis pour près de 11 000 nuitées.

## **Objectifs pour 2017**

### ***Section de fonctionnement***

#### **Prévention : Dépenses 413 810 €, Recettes 2 000 €**

Les objectifs de ce secteur porteront sur le pilotage et la mise en œuvre de la prévention spécialisée de rue sur le territoire de la Ville de Troyes et la poursuite du soutien aux actions d'insertion sociale et de pré-professionnalisation organisées par l'Association Jeunesse pour Demain (AJD) dans le cadre de ses actions menées au sein de l'EMCI (Ecriture, danse, musique, enregistrement, productions scéniques...) .

#### **Jeunesse : Dépenses 84 910 €**

Ce secteur apporte une aide aux étudiants troyens en leur attribuant une bourse municipale, cette année bénéficiant de plus de 160 étudiants

#### **Accueils de Loisirs : Dépenses 709 100 €, Recettes 410 000 €**

Ces crédits sont destinés aux dépenses nécessaires au quotidien permettant de maintenir la qualité d'accueil des enfants (restauration collective, encadrement, déplacements), à l'offre éducative permettant aux enfants de découvrir de multiples activités et de développer leurs potentialités, par l'achat de fournitures pédagogiques et créatives, l'accès à des sorties culturelles et de loisirs, à la compensation de la fermeture de Menois, pendant la période estivale, (augmentation de la capacité d'accueil de structures en s'appuyant sur les locaux des Maisons de Quartiers et le recours à un encadrement adapté).

Une somme de 66 000 € permettra à la Ville de maintenir son soutien aux associations du secteur dont l'objet ou les projets spécifiques présente un intérêt local.

Les **recettes** prévisionnelles de 410 000 € sont générées par les redevances des familles et le soutien financier de la CAF de l'Aube dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et par le versement de la Prestation de Service (CAF et MSA).

#### **Foyer Jeunes Travailleurs : Dépenses 13 600 €, Recettes 169 610 €**

L'équipe socio-éducative et de direction du foyer accompagnera le parcours résidentiel des jeunes de 18 à 30 ans, en recherche d'hébergements de courtes périodes. Comme le prévoit le projet pédagogique de la structure, chaque jeune reçoit un accueil personnalisé et bénéficie d'actions d'informations collectives ou individuelles sur les problèmes de la vie quotidienne en vue de son autonomie.

A noter que les dépenses n'intègrent pas le coût des loyers payés par la Ville auprès du propriétaire du site (Troyes Habitat), fléchés sur le secteur Urbanisme, Secteur sauvegardé, Rénovation urbaine, ni celui du personnel lié à l'administration du foyer.

Les **recettes** proviennent des loyers perçus, de la Subvention Aide à la Gestion Locale Sociale et enfin de la Prestation de Service Ordinaire de la CAF de l'Aube, aide financière de droit commun visant à soutenir le fonctionnement du Foyer.

**Au total le secteur Jeunesse présente un résultat net en fonctionnement de - 1 759 150 €, personnel permanent compris.**

## ***Section d'investissement***

### **Accueils de loisirs : Dépenses 176 000 €, Recettes 60 490 €**

Un budget est inscrit pour **l'opération spécifique**, ouverte en AP/CP, de création d'un équipement dédié à la Jeunesse, au Parc des Moulins, engagée en 2016.

Cette nouvelle structure constituera également un relais pour les structures de proximité et permettra :

- L'optimisation des ressources et des moyens.
- La mise en œuvre d'activités autour de l'environnement notamment, durant le temps scolaire, péri et extra-scolaire.
- La sensibilisation de tous les troyens à la nécessaire préservation des ressources.

### **Foyer de jeunes travailleurs : Dépenses 8 000 €, Recettes 4 620 €**

Le programme annuel d'investissement comprend des crédits de 4 000 € affectés au renouvellement du matériel électroménager (sèche-linge) et la mise en œuvre de travaux de peinture (2 chambres).

Ces investissements seront proposés au financement de la C.A.F. de l'Aube, à hauteur de 620 €.

Des cautions pour les chambres de cette structure sont également inscrites à hauteur de 4 000 € en dépenses et en recettes.

## B12 - Emploi, Commerce, Stationnement

	PROJET BUDGET 2017		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 717 460</b>	<b>1 068 470</b>	<b>-648 990</b>
EMPLOIS INSERTION	300 770	177 480	-123 290
COMMERCE - ARTISANAT	267 920	390 300	122 380
GESTION DES HALLES	263 150	328 000	64 850
FOIRE DE MARS	235 930	172 690	-63 240
PERSONNEL PERMANENT	649 690		-649 690
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>1 709 000</b>	<b>463 310</b>	<b>-1 245 690</b>
COMMERCE - ARTISANAT	10 000	4 000	-6 000
GESTION DES HALLES	9 000	4 000	-5 000
STATIONNEMENT NON PAYANT	1 690 000	455 310	-1 234 690

### *Contexte*

La mise en œuvre des actions concrètes présentées dans le cadre du Plan d'action commerce dévoilé courant 2016, reste la priorité. Elle ne se résume pas aux seuls moyens financiers proposés à cet effet mais repose sur la mobilisation de l'ensemble des énergies.

Le recrutement en fin d'année d'un animateur du commerce puis en début d'année d'un manager du centre-ville à la suite du départ de deux agents en poste, illustrent l'engagement de la Ville en faveur du développement commercial.

Identifier et accompagner les porteurs de projets pour qu'ils s'implantent en centre-ville et créer un terrain propice au retour des consommateurs en s'attaquant à leurs habitudes de consommation et en développant le réflexe d'achat en cœur de ville, résumant l'objectif poursuivi. La vacance commerciale de centre-ville observée dans l'ensemble des villes moyennes n'est pas une fatalité.

## Objectifs pour 2017

### *Section de fonctionnement*

**Emplois Insertion : Dépenses 300 770 €, Recettes 177 480 €**

Face à la crise économique et ses répercussions dans le domaine de l'Emploi, la Collectivité a décidé de poursuivre la politique qu'elle a engagée depuis de nombreuses années en faveur de l'insertion professionnelle.

A ce titre, le budget prévisionnel 2017 présente un volume de dépenses consacré :

- A la rémunération, la formation et les déplacements de l'ensemble des personnels recrutés sous contrat « **Emplois Aidés** » : Contrat Emploi d'Avenir (8 postes + 18 fléchés sur le poste « Rythmes Scolaires») et Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (6 postes + 1 fléché sur le poste « Rythmes Scolaires»). Les 2 agents sous contrat « adultes relais » sont sortis du dispositif soutenu par les aides de l'Etat pour intégrer les effectifs permanents de la Ville, ce qui explique principalement la baisse du budget (dépenses et recettes) entre 2017 et 2016.
- Aux frais de la prestation de service confiée à l'Association Intermédiaire **Boutique Boulot** pour la gestion et l'accompagnement des personnes évoluant sur le chantier d'insertion professionnelle installé aujourd'hui sur le « Parc des Moulins et le site du futur Eco quartier ».
- A la reconduction du **marché public d'insertion** professionnelle en partenariat avec les Sociétés Troyes Habitat et Mon Logis et relatif à l'entretien des espaces extérieurs ouverts au public des quartiers entrant dans le cadre du Plan de Rénovation Urbaine.

**Commerce Artisanat : Dépenses 267 920 €, Recettes 390 300 €**

### **Un plan d'action commerce en faveur du développement commercial**

Pour favoriser l'attractivité commerciale du cœur de ville, structurer et développer l'offre et générer toujours plus de flux marchands, la collectivité déploie des outils basés sur une **stratégie de revitalisation**, de dynamisation et de renforcement d'actions de proximité visant à soutenir les commerçants.

- **Professionnalisation et personnalisation de la relation avec les commerçants** : accompagnement au quotidien ou ponctuellement dans le cadre d'actions de développement ou promotion : recrutement d'un animateur du centre-ville et d'un

Manager du commerce, développement de supports d'information, tenue de réunions et permanences avec la CCI et les services de Troyes Champagne Métropole.

- **Instauration des aides de minimis** : accompagnement des nouveaux commerçants par le financement partiel de leurs loyers sous réserve d'éligibilité. S'agissant d'un dispositif récent il pourrait le cas échéant, en cours d'année, être proposé de revoir à la hausse les crédits alloués à cette action (60 000 €).
- **Poursuite de l'action Accueil - Qualité** montée en partenariat avec la CCITA dans le cadre des fonds FISAC (qualité de service, accueil clients, mise en valeur des produits) avec un accompagnement financier de la collectivité calibré à hauteur de 3 000 €
- **Animation du pôle commercial de cœur de ville** :
  - Développement des actions à forte valeur ajoutée en matière de fidélisation et d'image pour le cœur de ville et poursuite des opérations estivales type marché nocturne, bouquinistes sur les Quais de Seine pour profiter de la fréquentation touristique, Fête de la Gastronomie... sans oublier le Tour de France, évènement incontournable en juillet.
  - Animations en fin d'année autour de l'opération « Calendrier de l'Avent » (projection monumentale sur la façade de l'HDV) qui doit après 2 éditions, encore évoluer tout en préservant le principe d'un rendez-vous quotidien auprès des troyens et visiteurs, ponctué d'animations, de temps forts et d'une programmation musicale à l'échelle du cœur de ville. L'association et l'engagement des commerçants aux côtés de l'Office du tourisme de l'agglomération et de la Ville de Troyes restent un objectif.
- **Développement des outils de communication institutionnelle** (vitrophanies, supports médias) et campagnes d'affichage grand format visant notamment à promouvoir les facilités de stationnement en centre-ville (1h offerte tous les mercredis et à l'occasion des soldes d'hiver et d'été, de la rentrée scolaire de septembre et des fêtes de fin d'année)
- **Soutenir l'action des associations de commerçants et les accompagner dans le développement d'actions d'animations et de promotion.**

**Gestion des Halles : Dépenses 263 150 €, Recettes 328 000 €**

Les Halles (42 cases au rez-de-chaussée et 3 locaux au 1<sup>er</sup>, au total 28 commerçants) qui regroupent une trentaine d'enseignes proposant 7j/7 des produits de qualité, sont un centre d'attractivité indéniable et restent un lieu d'échanges et de rencontres incontournable du cœur de ville, tout comme son marché extérieur. La collectivité prévoit donc tout naturellement de poursuivre son soutien financier à l'« Association d'Animation et de Promotion du Marché des Halles ».

La collectivité qui assure l'administration des lieux prévoit d'intensifier ses efforts pour entretenir et redonner du lustre à ce bâtiment d'exception réhabilité il y a 30 ans.

Le volet recettes englobe l'ensemble des redevances d'occupation du domaine public à des fins commerciales relevant d'une gestion rigoureuse et d'un ajustement permanent de la tarification.

**Foire de Mars : Dépenses 235 930 €, Recettes : 172 690 €**

La 51<sup>ème</sup> édition de la Foire de mars se déroulera du 24 février au 19 mars sur le boulevard Delestraint dans un format comparable à celui observé en 2016 exception faite des dispositions sécuritaires renforcées comme suite à la prolongation de l'état d'urgence et au passage au niveau « vigilance renforcée » du Plan Vigipirate. Un effort particulier est porté cette année sur l'accueil pour la première fois des résidences mobiles d'habitation des industriels forains sur la commune de Thennelières.

**Au total le secteur Emploi, Commerce, Stationnement présente un résultat net en fonctionnement de – 648 990 €, personnel permanent compris.**

## ***Section d'investissement***

### **Commerce – Artisanat : Dépenses 10 000 €, Recettes 4 000 €**

Au titre des marchés de plein-air (marchés de centre-ville, marché des Chartreux, le marché du terroir Jules Guesde et le marché nature des Marots), la collectivité poursuit ses efforts en matière d'accessibilité et d'amélioration des conditions d'accueil des commerçants non sédentaires et ambulants (6 000 €). S'ajoute à cela une somme pour la gestion des cautions d'un montant 4 000 € en dépenses et en recettes).

### **Gestion des Halles : Dépenses 9 000 €, Recettes 4 000 €**

**Outre la poursuite des travaux de mise en sécurité des Halles et travaux de rénovation des façades du bâtiment**, il est prévu de porter un effort particulier sur l'éclairage du bâtiment qui bien que mis en lumière, laisse à penser que les commerces sont fermés. Une étude est en cours pour repenser le hall des ascenseurs (espace « caisses ») particulièrement défraîchi. Il s'agit d'améliorer les espaces d'accueil (5 000 €). S'ajoute à cela une somme pour la gestion des cautions d'un montant 4 000 € en dépenses et en recettes).

### **Stationnement non payant : Dépenses 1 690 000 €, Recettes 455 310 €**

Il est prévu sur l'année 2017, **l'aménagement d'un nouveau parc de stationnement de 360 places avenue des Lombards** face à la Maison de la mère et de l'enfant. L'aménagement de ce nouveau parking viendra étendre l'offre de stationnement dans le secteur, sur un foncier acquis auprès du Conseil départemental. Ce parc gratuit permettra le stationnement tant des personnes se rendant au Centre Hospitalier de Troyes, que les professeurs, étudiants et lycéens fréquentant l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), l'Ecole d'infirmières ou le lycée des Lombards. La mise en service de cette nouvelle aire de stationnement portera l'offre à plus de 700 places publiques en plus des 450 places réservées à l'intérieur de l'enceinte du CHT. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la réflexion globale à l'échelle du quartier qui a par ailleurs conduit l'agglomération Troyes Champagne Métropole à envisager un réaménagement du carrefour des avenues des Lombards et Anatole France.

Le contenu du budget annexe de stationnement est expliqué dans la partie B14 Budgets Annexes.



**B13 - Finances, Audit et commande publique, Sécurité Urbaine, Services Généraux**

	PROJET BUDGET 2017		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 623 330</b>	<b>67 147 020</b>	<b>51 523 690</b>
FINANCES	730 530	1 015 000	284 470
AFFAIRES JURIDIQUES	328 000	100 000	-228 000
CENTRE DE RESSOURCES D'INFORMATION	75 840	100	-75 740
RESSOURCES HUMAINES ET ELUS	1 493 410	32 000	-1 461 410
SYSTEME D'INFORMATION - ARCHIVES	502 000	26 000	-476 000
ADMINISTRATION GENERALE	1 385 030	0	-1 385 030
LOGISTIQUE	412 230	15 000	-397 230
FETES ET CEREMONIES	6 460	85 000	78 540
COMMUNICATION - PROTOCOLE	314 510	1 000	-313 510
POLICE MUNICIPALE	194 500	17 000	-177 500
PERSONNEL PERMANENT	10 180 820	190 440	-9 990 380
PRODUITS GLOBALISES		65 665 480	65 665 480
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>888 250</b>	<b>13 527 500</b>	<b>12 639 250</b>
ADMINISTRATION GENERALE	450		-450
POLICE MUNICIPALE	359 000	62 500	-296 500
ETUDES	55 000	15 000	-40 000
DIRECTION DES SYSTEMES D' INFORMATION	409 800		-409 800
LOGISTIQUE	64 000		-64 000
PRODUITS GLOBALISES		13 450 000	13 450 000

**Contexte**

Les services dits « généraux » ont un rôle de support et d'expertise par rapport aux services opérationnels. Ils peuvent également avoir un rôle de cadrage et de contrôle de l'activité.

Ils interviennent sur des missions pour la plupart obligatoires ou pour mettre en œuvre les impératifs institutionnels et formels de la Collectivité.

Le contexte socio-économique actuel a favorisé la volonté d'optimiser les dépenses tout en permettant à la Collectivité de continuer à répondre aux attentes des usagers et des territoires.

## **Objectifs pour 2017**

### ***Section de fonctionnement***

**Finances Dépenses : Dépenses 730 530 €, Recettes 1 015 000 €**

Correspond essentiellement au financement de frais généraux des services (cotisations, frais de recouvrement, pertes sur créances irrécouvrables...) ainsi qu'aux dépenses liées à certaines conventions de services partagés passées avec Troyes Champagne Métropole. Les recettes attendues comprennent la part transversale du Contrat Enfance Jeunesse versée par la C.A.F. ainsi que les remboursements de Troyes Champagne Métropole relatifs aux conventions de service partagé.

**Affaires juridiques : Dépenses 328 000 €, Recettes 100 000 €**

Ces crédits permettront au secteur d'assurer sa mission de contrôle préalable des actes et des procédures, le conseil aux services et aux élus, la gestion des assurances souscrites par la Ville, la conduite d'une politique active d'achat public ainsi que le développement de l'inspection et du contrôle interne. Les recettes correspondent aux montants perçus suite aux contentieux conclus en faveur de la Ville.

**Centre de ressources et d'information : Dépenses 75 840 €, Recettes 100 €**

Ce centre vise à proposer une documentation technique et une expertise liée au domaine adaptées aux services.

**Ressources humaines et élus : Dépenses 1 493 410 € Recettes 32 000 €**

Les crédits de ce service seront notamment destinés à la prise en charge efficace de la carrière des agents, à proposer une médecine de prévention ainsi que des formations adaptées aux métiers territoriaux des agents et aux élus du Conseil municipal.

**Systèmes d'information et archives : Dépenses 502 000 €, Recettes 26 000 €**

Ce budget permet d'assurer les moyens et techniques de communication de la Collectivité ainsi que la maintenance de matériels et logiciels en maximisant les coûts.

**Administration générale : 1 385 030 €**

Les crédits affectés à ce service seront consacrés à optimiser l'entretien des locaux (confié pour l'essentiel, par marchés publics, à des entreprises spécialisées), à favoriser une utilisation plus responsable et mesurée des moyens d'affranchissement et à poursuivre la collaboration entre les communes de Troyes Champagne Métropole et le service Reprographie.

**Logistique : Dépenses 412 230 €, Recettes 15 000 €**

Ce budget est destiné à assurer l'entretien et la réparation des véhicules municipaux ainsi que les achats de carburants, dans le souci constant de la maîtrise des dépenses correspondantes.

**Fêtes et Cérémonies : Dépenses 6 460 €, Recettes 85 000 €**

Ce secteur gère pour sa part les demandes de locaux et de matériels d'organismes publics et/ou privés et des particuliers.

**Communication et du Protocole : Dépenses 314 510 €, Recettes 1 000 €**

Secteur ayant pour mission en 2017 de rationaliser les dépenses de fonctionnement en poursuivant les représentations, les commémorations mémorielles notamment ainsi que la diffusion des diverses publications (Press'Troyes...).

**Police municipale : Dépenses 194 500 €, Recettes 17 000 €**

Ce budget permet de renforcer un partenariat efficace avec tous les acteurs de prévention de la délinquance, d'accroître la mobilisation sur la voie publique particulièrement dans les quartiers, sous forme d'îlotage, d'un effectif de 45 agents dont 34 policiers municipaux (à terme), d'optimiser la maintenance du système de vidéo protection des 40 caméras ou encore sanctionner les fraudes dans le domaine du stationnement payant et continuer à enrayer les stationnements gênants ou abusifs.

**Produits globalisés : Recettes 65 665 480 €**

Comprennent notamment les produits fiscaux et les dotations de l'Etat, soit :

- Le produit des contributions directes :	29 209 790 €
- Les dotations de compensation et de solidarité (TCM) :	10 083 260 €
- La dotation globale de fonctionnement y compris la DSU :	20 897 570 €
- Diverses dotations et attributions de compensation (Etat...)	2 351 480 €
- La taxe sur l'électricité :	1 130 000 €
- La dotation de compensation sur les spectacles :	136 900 €
- La taxe additionnelle aux droits de mutation	1 100 000 €
- La taxe locale sur la publicité extérieure :	170 000 €

**Au total le secteur B13 - Finances, Audit et commande publique, Sécurité Urbaine, Services Généraux présente un résultat net en fonctionnement de 51 523 690 €, personnel permanent compris.**

## ***Section d'investissement***

Les services exerçant une mission de soutien juridique, administratif et logistique aux services opérationnels, les objectifs poursuivis, **par secteur**, seront principalement les suivants :

### **Systèmes d'information – Archives : Dépenses 409 800 €**

Il s'agira de poursuivre le programme annuel pour le renouvellement des postes de travail, des serveurs et des équipements téléphoniques, améliorer les moyens informatiques des services notamment en dotant les services accueillant la population et les services fonctionnels de logiciels métier (file d'attente, formation) mais aussi continuer le déploiement du réseau fibre optique.

### **Administration Générale : 450 €**

Crédits qui ont vocation à remplacer les matériels et mobiliers défectueux mais nécessaires à l'équipement des services généraux ou au remplacement de moyens déjà existants mais vétustes. Ce montant est faible au regard du programme d'investissement conséquent réalisé en fin d'exercice 2016.

### **Logistique : Dépenses 64 000 €**

Budget destiné au renouvellement des véhicules devenus obsolètes (ex.: Ludospace, monospace). Sont également prévus des crédits pour les grosses réparations du parc automobile.

### **Police municipale : Dépenses 359 000 €, Recettes 62 500 €**

Les crédits seront fléchés sur la sécurité des agents et l'efficacité de leurs interventions par l'achat de pistolets à impulsion électrique et de gilets pare-balle (**9 000 €**), et des opérations spécifiques telle que la poursuite du renouvellement d'une partie des caméras digitales par des caméras numériques (**100 000 €**), pour le meilleur report possible d'images, notamment vers le Commissariat de Police Nationale, dans le cadre de la convention de coordination sur les polices entre la Ville, l'Etat ainsi que sur le CSU. Un crédit **de 250 000 € en dépenses et 62 500 € en recettes** sera enfin réservé au renforcement du maillage de la vidéo protection avec plusieurs nouvelles caméras.

**Etudes : Dépenses 55 000 €, Recettes 10 000 €**

Un crédit d'études globalisé (55 000 € en dépenses et 15 000 € en recettes) est prévu à destination des services de la collectivité pour toute étude complémentaire à engager tout au long de l'année.

**Produits globalisés : Recettes 13 450 000 €**

Les produits globalisés correspondent aux produits des amendes de police (1 100 000 €), au fonds de compensation de la TVA (2 150 000 €), à la taxe d'aménagement (250 000 €) puis au programme d'emprunts 2017 (9 950 000 €).

**DETAIL DES BUDGETS**  
**ANNEXES**

## B14 - Budgets Annexes

STATIONNEMENT PAYANT	PROJET BUDGET 2017		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 807 450</b>	<b>3 437 830</b>	<b>630 380</b>
Charges courantes	440 130		-440 130
Charges de personnel	341 000		-341 000
Rémunération du délégataire	1 843 320		-1 843 320
Intérêts des emprunts	183 000		-183 000
Recettes droits de stationnement		3 350 560	3 350 560
Remboursement de personnel par le budget principal		85 240	85 240
Autres recettes diverses		2 030	2 030
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>1 276 500</b>	<b>646 120</b>	<b>-630 380</b>
Travaux et matériels	957 000	36 250	-920 750
Opérations relatives aux emprunts	311 500	600 000	288 500
Dépôts et cautionnements	8 000	8 000	0
FCTVA		1 870	1 870

### Budget annexe Stationnement

Le stationnement payant, individualisé sous forme de budget annexe depuis 2003, donne à la Ville les moyens de gérer le plus efficacement possible l'aménagement de la Cité et les déplacements urbains. La délégation de service public actuelle est confiée à Troyes Parc Auto sous la forme d'une régie intéressée pour 8 ans (de juillet 2013 à juin 2021).

En fonctionnement, les recettes prévisionnelles sont attendues à hauteur de **3 437 830 €** (hypothèse de stabilité des recettes de stationnement en voirie et sur les parkings par rapport au réalisé prévisionnel de l'exercice précédent), constituées essentiellement de la perception des droits des usagers des différents parcs ou du stationnement sur voirie (*1 250 000 € pour la partie voirie et 2 080 000 € pour la partie parking en enclos et ouvrage abonnement et horaire*). Les recettes intègrent la participation du Budget Principal au financement des ASVP soit 85 240 € pour la quote-part de temps sur des missions non liées à la surveillance du stationnement.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à **2 807 450 €**, constituées des charges de personnel pour **341 000 €**, des charges courantes pour **440 130 €**. La rémunération du délégataire s'élèverait à **1 843 320 €**, comprenant la partie fixe pour 945 320 € et la partie variable (25% des recettes de fonctionnement) estimée à 898 000 €. Les intérêts

des emprunts sont affichés à **183 000 €**. L'**excédent de fonctionnement** de **630 380 €** contribuera au financement de la section d'investissement.

En investissement, outre ceux pour le remboursement la dette en capital (**311 500 €**), les crédits fléchés pour **315 000 €** (200 000 € en chapitre 21 et 115 000 € en chapitre 23) visent à réaliser les travaux d'investissement sur les équipements des parkings (gros investissement à la charge de la Collectivité dans le cadre de la régie intéressée), **265 000 €** pour le remplacement des horodateurs sur voirie dans le cadre de la mise en place de la dépénalisation du stationnement au 1<sup>er</sup> janvier 2018, **375 000 €** pour la rénovation et fermeture du parking historique du CHT et **2 000 €** pour compléter l'équipement en radios des ASVP.

Pour permettre le niveau d'investissement présenté ci-avant, le budget annexe intègre un emprunt à hauteur de **600 000 €**.

Conformément à l'avenant 3 au contrat de délégation, le budget 2017 intègre les dépenses et recettes relatives au déploiement des bornes de recharge électrique sur les parkings pour **36 250 €**

OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE	PROJET BUDGET 2017		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>884 640</b>	<b>799 000</b>	<b>-85 640</b>
Acquisitions et ingénierie	884 640		-884 640
Subvention ANRU		399 500	399 500
Subvention Budget Principal		399 500	399 500
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>85 640</b>	<b>85 640</b>
Avance du Budget principal		85 640	85 640

L'Opération de Restauration Immobilière qui est entrée dans une phase active, avec deux immeubles, objet d'une ordonnance d'expropriation, se poursuit et mobilise près de 125 000 € en dépense d'ingénierie pour l'accompagnement de la Collectivité. Au cours de l'année 2017, les études portant sur la réhabilitation des immeubles acquis amiablement (rue Gambey et rue de la Bonneterie) seront engagées dans la perspective du recyclage de ces immeubles et de leur mise en vente (dépenses portées par le budget annexe). Le solde étant destiné aux potentielles acquisitions, selon l'avancement des différentes procédures relatives aux dernières adresses.

# ÉQUILIBRE GÉNÉRAL



C1 - BUDGET PRINCIPAL - MOUVEMENTS REELS				
RECAPITULATION PAR COMMISSION				
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
PROMOTION DU TERRITOIRE, CULTURE, ANIMATION ET CONSERVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE, MÉMOIRE ET COMMÉMORATIONS	2 812 980	1 306 230	9 095 330	1 109 060
AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE ENTRE LES GENERATIONS	96 080	27 070	8 486 370	4 317 000
CADRE DE VIE, DEVELOPPEMENT DURABLE	1 079 250	230 670	7 589 950	342 390
LABELS, RELATIONS INTERNATIONALES	5 000		262 530	64 000
VOIRIE, CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL, SECURITE ET ACCESSIBILITE DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC, HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE	3 109 500	242 170	3 899 330	282 600
ENSEIGNEMENT, CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS	1 551 160	410 960	6 507 080	1 815 550
CONSEILS DE QUARTIERS, PROXIMITE, RELATIONS AVEC LES HABITANTS	451 000	172 220	2 927 510	380 300
SPORTS ET LOISIRS, PLANIFICATION ET MAINTENANCE DU PATRIMOINE BATI, NTIC	5 857 760	899 670	7 765 800	1 299 200
REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS, DEPLACEMENTS URBAINS	4 931 700	1 498 400	99 470	
URBANISME, SECTEUR SAUVEGARDE ET RENOVATION URBAINE	1 292 630	3 125 000	2 388 740	1 444 080
JEUNESSE	184 000	65 110	2 340 760	581 610
EMPLOI, COMMERCE, STATIONNEMENT	1 709 000	463 310	1 717 460	1 068 470
SERVICES GENERAUX	888 250	13 527 500	15 623 330	67 147 020
<b>A - TOTAUX COMMISSIONS</b>	<b>23 968 310</b>	<b>21 968 310</b>	<b>68 703 660</b>	<b>79 851 280</b>
<b>B - CHARGE DE LA DETTE</b>	<b>8 000 040</b>	<b>107 690</b>	<b>1 268 200</b>	<b>12 930</b>
<b>I - TOTAUX BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>31 968 350</b>	<b>22 076 000</b>	<b>69 971 860</b>	<b>79 864 210</b>
TOTAL DEPENSES	101 940 210	31 968 350	69 971 860	
TOTAL RECETTES	101 940 210	22 076 000	79 864 210	

  

CALCUL DE L'AUTOFINANCEMENT		RAPPEL BP 2016		PROJET 2017	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		69 848 000	79 956 570	69 971 860	79 864 210
	soit.....		<b>10 108 570</b>		<b>9 892 350</b>
déduction du remboursement net de la dette		8 458 100	149 530	8 000 040	107 690
	soit.....	<b>8 308 570</b>		<b>7 892 350</b>	
soit AUTOFINANCEMENT NET			<b>1 800 000</b>		<b>2 000 000</b>

La présentation des données chiffrées de chacun des secteurs fonctionnels permet de retracer la **formation de l'équilibre général du Budget Principal** à travers l'ensemble des mouvements réels au sein des deux sections de fonctionnement et d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes.

La Ville parvient, conformément à l'objectif qu'elle s'est fixé cette année, à augmenter son **autofinancement net**, porté de 1,8 à **2 millions d'euros**, déduction faite du remboursement net de la dette pour 7 892 350 €.

## C2 - BUDGET PRINCIPAL - AUTRES MOUVEMENTS COMPTABLES

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>1 - AU SEIN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>2 - ENTRE SECTIONS</b>	<b>614 600</b>	<b>10 506 950</b>	<b>10 506 950</b>	<b>614 600</b>
Charges à répartir	514 600	505 304	505 304	514 600
Travaux en régie	100 000			100 000
Amortissement de biens renouvelables		3 195 736	3 195 736	
Virement à la section d'investissement		6 805 910	6 805 910	
<b>TOTAUX GENERAUX</b>	<b>614 600</b>	<b>10 506 950</b>	<b>10 506 950</b>	<b>614 600</b>

En complément des opérations réelles décrites précédemment, doivent également être prises en compte diverses opérations dites d'ordre, exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, mais ne donnant lieu à aucun décaissement et encaissement. Il s'agit de transferts de crédits d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la Ville, sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Au titre de 2017, **10 506 950 €** sont affichés, correspondant à des mouvements rattachés aux opérations d'ordre entre sections (fonctionnement / investissement) et comprenant :

- Les charges à répartir ;
- Les travaux effectués en régie sur des interventions d'investissement ;
- Les dotations aux amortissements ;
- Ainsi que le virement à la section d'investissement permettant d'assurer l'équilibre entre les deux sections pour un montant de **6 805 910 €**.

Au final, ces mouvements comptables s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme de **11 121 550 € (614 600 € + 10 506 950 €)**.

**C3 - EQUILIBRE GENERAL**

	DEPENSES			RECETTES		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>A - BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>32 582 950</b>	<b>80 478 810</b>	<b>113 061 760</b>	<b>32 582 950</b>	<b>80 478 810</b>	<b>113 061 760</b>
1 - CHARGE DE LA DETTE	8 000 040	1 268 200	9 268 240	107 690	12 930	120 620
2 - MOUVEMENTS REELS	23 968 310	68 703 660	92 671 970	21 968 310	79 851 280	101 819 590
<b>SOUS TOTAUX</b>	<b>31 968 350</b>	<b>69 971 860</b>	<b>101 940 210</b>	<b>22 076 000</b>	<b>79 864 210</b>	<b>101 940 210</b>
3 - OPERATIONS D'ORDRE	614 600	10 506 950	11 121 550	10 506 950	614 600	11 121 550
<b>B - BUDGETS ANNEXES (hors virement)</b>	<b>2 287 540</b>	<b>3 818 490</b>	<b>6 106 030</b>	<b>858 160</b>	<b>5 247 870</b>	<b>6 106 030</b>
1 - STATIONNEMENT PAYANT	1 276 500	2 807 450	4 083 950	646 120	3 437 830	4 083 950
2 - OPERATION RESTAURATION IMMOBILIERE	1 011 040	1 011 040	2 022 080	212 040	1 810 040	2 022 080
<b>TOTAUX TOUS BUDGETS</b>	<b>34 870 490</b>	<b>84 297 300</b>	<b>119 167 790</b>	<b>33 441 110</b>	<b>85 726 680</b>	<b>119 167 790</b>

En conclusion, le **tableau C3** ci-dessus affiche l'équilibre consolidé du Budget, Budgets annexes inclus.

En conclusion, le total consolidé tous budgets confondus s'élève à **119 167 790 €**.

Ainsi se présente le Budget Primitif pour l'exercice 2017 sur lequel il appartient au Conseil municipal de se prononcer à travers diverses décisions soumises maintenant à l'approbation de l'Assemblée délibérante.